

Première séance, mardi 8 mai 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux de l'Etat pour 2006; entrée en matière générale. – Pouvoir exécutif/ Chancellerie d'Etat. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006: Chancellerie d'Etat. – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Pouvoir législatif. – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Instruction publique, culture et sport. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Aménagement, environnement et constructions. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Santé et affaires sociales. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes pour 2006: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Sécurité et justice. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes pour 2006: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes pour 2006: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Comptes généraux de l'Etat pour 2006: Economie et emploi. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006: Direction de l'économie et de l'emploi.

Ouverture de la session

Le Président. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette deuxième session de l'année 2007. Cette session de mai est également la deuxième session plénière de la période législative 2007–2011. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et vous salue très cordialement.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 113 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M^mc Nicole Aeby-Egger et MM. Benoît Rey, Olivier Suter, Jacques Bourgeois, Pascal Kuenlin, Yves Menoud et Hubert Zurkinden.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Communications

1. Lors de sa séance du 26 avril 2007, le Bureau a accepté la demande du Conseil d'Etat de prolongation du délai légal pour proposer une modification de la loi sur la santé, à la suite de l'acceptation par le Grand Conseil de la motion N° 105.05 Cédric Castella/Jean-Pierre Dorand (hôpitaux, écoles et administration publique sans fumée). Etant donné la multitude d'interventions déposées (plusieurs motions, une question, une pétition et une initiative populaire cantonale) il convient de retarder l'adaptation de la loi sur la santé afin de faire une modification coordonnée et rationnelle.

2. Le Bureau du Grand Conseil a également défini le programme de la sortie commune qui aura lieu lors de la prochaine session, soit le mercredi 13 juin 2007.

Nous siégerons jusqu'à 10 h 30. Ensuite, nous nous rendrons en Gruyère. Les plus sportifs monteront à pied de Moléson-village à Plan Francey. Les plus gourmands voire en cas de pluie, quant à eux, visiteront la maison du Gruyère, à Pringy. L'apéritif et le repas se prendront à Plan-Francey et, en fin d'après-midi, un dernier petit apéritif sera servi au sommet du Moléson, face aux massifs alpins et à l'arc lémanique.

3. Je vous informe également que, pour cette fois, le versement des indemnités n'aura lieu qu'après la session du mois de juin. Une dizaine de député(e)s n'ont toujours pas transmis au Secrétariat du Grand Conseil leur carte AVS et le questionnaire concernant les informations nécessaires au versement des indemnités; ces députés seront contactés personnellement par le SGC. Merci de faire parvenir au plus vite ces documents au secrétariat.

4. Avant de terminer, une information concernant l'équipe de football du Grand Conseil. Une séance est organisée demain mercredi, durant la pause, dans la salle de conférences du 2^e étage. Merci d'en prendre note!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire du Gouvernement: **Claude Lässer, Directeur de finances**.

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous présente l'entrée en matière générale sur les comptes 2006 faisant l'objet du décret N° 11 que nous serons appelés à voter demain matin. Notre commission s'est réunie à 7 reprises ces dernières semaines afin d'analyser dans le détail l'exercice comptable 2006. Les rapporteurs, accompagnés des rapporteurs suppléants, ont visité l'ensemble des directions et ont obtenu toutes les explications et justifications à leurs requêtes.

La nouvelle législature a coïncidé avec une nouvelle méthode de travail de la CFG adoptée lors de l'examen des comptes. En effet, en plus de l'examen traditionnel, il a été décidé d'ajouter un examen approfondi d'un service par Direction. Le choix du service a été proposé par le rapporteur en charge de la Direction concernée et je vous cite ci-après les services sélectionnés pour cette analyse:

- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: enseignement obligatoire.
- Direction de la sécurité et de la justice: débours pénaux de l'Office des juges d'instruction.
- Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: Formation des apprentis à l'Institut agricole de Grangeneuve.
- Direction de l'économie et de l'emploi: Service des sports et de l'énergie -> suivi du cheminement d'une subvention.
- Direction de la santé et des affaires sociales: institutions spécialisées.
- Direction des finances: Sitel.
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: Service des bâtiments (centre de charges relatif à la location des locaux et à la politique d'amortissement des immeubles).

Je tiens en premier lieu à remercier les membres du Conseil d'Etat pour leur disponibilité et pour la précision de leurs réponses, en particulier, M. Le Directeur des Finances, Claude Lässer et le Trésorier d'Etat, M. Daniel Berset. Une mention également aux anciens membres du Collège gouvernemental en les personnes de Madame la Conseillère d'Etat, Ruth Lüthi et MM. les Conseillers d'Etat Michel Pittet et Claude Grandjean qui ont transmis à leurs successeurs respectifs des comptes 2006 respectant les budgets initiaux, qu'ils en soient ici remerciés.

Nous sommes en face d'un 5ème exercice consécutif qui boucle dans les chiffres noirs, ceci n'est certainement pas dû au hasard, mais bien plutôt aux mécanismes légaux mis en place ces dernières années et à l'excellente discipline des directions. L'or de la BNS

a également joué son rôle puisque d'une dette nette de plusieurs centaines de millions, nous sommes passés désormais à un capital de plus de 300 millions.

Nous constatons avec une grande satisfaction que le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 84,4 millions de francs alors que le budget prévoyait un bénéfice de quelque 220 000 francs. Ce résultat est dû principalement à 3 causes: une conjoncture économique très favorable, l'amélioration du rendement des capitaux placés et surtout une excellente maîtrise des charges.

Au chapitre des charges justement, nous bouclons avec une variation de + 0,8% par rapport au budget, soit + 20 millions à 2501,7 millions. Encore que ces charges supplémentaires représentent essentiellement des amortissements complémentaires sur de vieux immeubles et la constitution de nouvelles provisions pour la construction des CO. Sans ces éléments, les charges seraient globalement identiques au budget. L'augmentation des charges entre 2005 et 2006 n'est que de 3,9 millions de francs.

Les revenus de fonctionnement, quant à eux, progressent de 4,2% par rapport au budget, soit + 104,2 millions de francs à 2'586,1 millions. Les principaux écarts compte/budget sont à mettre au crédit des postes suivants, en l'occurrence les plus importants:

- impôts sur le bénéfice des sociétés (+ 12,1 mios),
- impôts sur le revenu et la fortune (+ 15,1 mios),
- intérêts bancaires (+ 9,7 mios),
- différentes parts à l'IFD (+ 20,7 mios),
- part à l'impôt anticipé (+ 6,9 mios).

Sur le plan des investissements bruts, ceux-ci ont été légèrement inférieurs en 2006 pour un montant de 163 millions contre 175 prévus au budget. Selon les informations obtenues du Conseil d'Etat, le montant de la diminution n'est pas significatif puisqu'il concerne le financement et non pas les travaux effectués et il faut également tenir compte que des décalages peuvent survenir d'un exercice à l'autre. Même si le Conseil d'Etat veille à limiter au mieux les coûts de chaque projet, il n'a aucunement l'intention d'en retarder la réalisation dans le but de réaliser des économies. Les principales dépenses d'investissements ont été concédées aux routes cantonales pour 44,9 millions de francs, à l'Université pour 23,5 millions de francs, pour les routes nationales: 21,2 millions de francs. Les subventions d'investissements ont concerné, pour les plus importantes, les améliorations foncières pour 14,2 millions et les constructions scolaires pour 10,2 millions.

Les charges de personnel représentent 1,071 milliard pour un total de 8361 EPT. A noter que le Conseil d'Etat n'a pas fait usage de toutes les possibilités prévues dans le budget, puisque 52 EPT n'ont pas été occupés durant l'année, ce qui démontre à nouveau la discipline et la responsabilité de l'administration cantonale. L'évolution du personnel au service de l'Etat progresse de 1,3% par rapport à 2005. La répartition se décline comme suit: 2254 EPT dans l'administration, 4363 dans l'enseignement, 1433 dans le secteur hospitalier et 311 dans les autres secteurs de l'Etat.

Il est encore intéressant de dresser un parallèle sous l'angle des finances de l'Etat entre le début de la précédente législature en 2001 et la présente en 2006. Durant cette période, les revenus de fonctionnement totaux ont augmenté de 26,5%, les charges ont crû, de leur côté, de 22,1% alors que l'indice des prix à la consommation entre 2001 et 2006 a progressé de 4,4%. L'Etat est également un excellent créateur d'emplois puisque dans la même période, il a mis sur le marché l'équivalent de 580 nouveaux emplois équivalent plein-temps! Un indicateur important consiste en le pourcentage des recettes en provenance de la Confédération, celles-ci sont restées stables à 28% du total des revenus, ce qui représente 791 millions en 2006.

La dette brute a été ramenée de 1,136 milliard en 2001 à 701 millions en 2006, soit un montant actuel de 2760 francs par habitant. Les intérêts de la dette continuent à coûter 20,2 millions aux contribuables fribourgeois pendant que les intérêts bancaires rapportaient 14,6 millions de francs. Il est donc utile de préciser que, malgré notre capital de 313 millions de francs, le passif se monte en 2006 à 5,6 millions, car pour des raisons d'échéance, de coûts, mais également de stratégie, tous les emprunts ne peuvent pas être remboursés de manière anticipée. Il faut ajouter à cela le fait que nous ne touchons plus les intérêts de l'or puisque cet or excédentaire émanant de la BNS a été versé aux cantons en 2005.

Avant de terminer, je pense qu'il est véritablement important de souligner la maîtrise des charges puisque comme je l'ai exprimé en début d'exposé, l'infime variation entre budget et compte repose sur des opérations comptables, sans cela les charges aurait été en adéquation avec le budget. Cette rigueur que l'on nous reproche parfois porte pourtant ses fruits et c'est clairement sur cette voie que nous devons poursuivre le travail car c'est un fait avéré que des finances saines passent déjà par une maîtrise de ses propres dépenses de fonctionnement. Pour cette raison, le Conseil d'Etat et l'ensemble des services méritent d'être félicités et remerciés.

En conclusion, des défis importants attendent notre canton en matière de finances, je veux citer pêle-mêle les effets de notre démographie très dynamique, le développement de nos infrastructures, les effets incertains de la RPT, les baisses d'impôts à venir nous incitent à conserver cette rigueur absolue, sorte de marque de fabrique brevetée fribourgeoise depuis quelques années. Je laisserai M. le Commissaire nous exposer les objectifs du Conseil d'Etat en matière de fiscalité si tant est qu'il puisse dégager des objectifs communs entre leur propre stratégie et la multitude des interventions parlementaires déjà déposées et probablement à venir.

Sur ces considérations, je vous propose, au nom de la Commission des finances et de gestion, d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'année 2006.

Le Commissaire. Grâce à une conjonction de circonstances favorables, une discipline budgétaire des Directions et unités administratives, bonne conjoncture économique, faible inflation, diminution du coût du service de la dette, les comptes 2006 de l'Etat se

soldent par un bénéfice appréciable de 84,4 millions de francs. Le budget, je le rappelle, prévoyait l'équilibre. Le Conseil d'Etat est très satisfait de ce résultat. Il exprime ses remerciements aux contribuables et à tous les acteurs de ce succès.

Celui-ci s'explique pour une part estimée à environ 55 millions de francs, soit les deux tiers, par la progression supérieure à la normale des impôts conjoncturels et de nos parts aux recettes fédérales dépendant de la conjoncture. Il est toutefois aussi le fruit d'une politique volontariste et constante de gestion responsable des finances de l'Etat. Les résultats des comptes 2006 permettent au Conseil d'Etat d'envisager d'accélérer pour 2008 déjà le processus d'allègement de la fiscalité débuté en 2001. Permettez-moi à ce sujet quelques considérations sur le thème avant de me concentrer sur le résultat 2006 proprement dit.

Tout d'abord, il convient de garder à l'esprit que très vraisemblablement durant cette législature, pour des raisons légales, nous devons agir pour compenser la progression à froid. L'année à laquelle nous devons le faire n'est encore pas connue. Mais ce sera vraisemblablement durant cette législature. Si le Conseil d'Etat estime que cette nouvelle baisse, qu'il proposera dans le cadre du budget 2008, doit se faire, comme nous l'avons déjà dit, par l'intermédiaire d'une uniformisation et d'une baisse du coefficient d'impôt cantonal, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la bascule fiscale, introduite le 1^{er} janvier 2007, est difficilement compréhensible pour le contribuable, qui peine à comprendre l'opération en gardant la vue d'ensemble. Nous avons d'ailleurs déjà eu des réactions à la suite de l'envoi des acomptes 2007. Ensuite, cette bascule fiscale, qui a porté le coefficient cantonal à 108,8%, a été complétée d'une baisse pour le revenu des personnes physiques dont le coefficient était réduit à 106,6. Le canton de Fribourg a donc plusieurs coefficients, ce qui n'améliore ni la visibilité, ni la compréhension du système. Et enfin, le fait d'avoir un coefficient supérieur à 100% péjore l'image fiscale du canton. Or, nous avons un urgent besoin à la fois de contribuables ayant des revenus moyens et surtout supérieurs ainsi que de nouvelles entreprises dont les activités apportent une forte valeur ajoutée si nous voulons affronter avec succès les défis que nous pose notre taux de croissance démographique important.

Cela dit, revenons au sujet du jour, à savoir les comptes 2006. Le résultat des comptes 2006 doit être mis en perspective avec l'évolution des finances durant la dernière législature. Que nous indique cette évolution? L'analyse de l'évolution des finances de l'Etat au cours de la législature 2002–2006 permet de souligner le redressement progressif de la situation financière du canton, qui a été accéléré par l'apport de la BNS. Elle montre aussi le rythme exceptionnellement élevé de la croissance des revenus (plus 26%) sous les effets cumulés du passage à la taxation annuelle, qui est un effet unique, de l'évolution des revenus et du nombre de contribuables. C'est particulièrement le cas pour la fiscalité cantonale, et ceci malgré les réductions qui ont été décidées de 2001 à 2006. Les incidences cumulées sont estimées environ à 50 millions de francs pour les personnes physiques et morales. C'est aussi le cas pour nos parts aux recettes fédérales et aux bénéfices

de la BNS, de la Banque cantonale et du Groupe E. On constate également que les charges totales ont augmenté de plus de 22% alors que la hausse des prix n'a été que de 5% pour la période considérée. Le différentiel positif et exceptionnel de croissance des revenus a été rendu possible par des circonstances qui ne se répéteront pas forcément chaque année. Il ne doit pas nous faire perdre de vue que le coût des prestations de l'Etat a connu un développement très rapide au cours de la législature. Preuve en est que le poids des charges de fonctionnement de l'Etat, mesuré par rapport au produit intérieur brut, s'est ainsi accru dans le canton. En 2001, nous en étions à 20,8%; en 2006, à 22,5%. Ces charges ont donc progressé plus rapidement que l'économie cantonale. L'évolution exceptionnelle constatée durant cette période va-t-elle se reproduire ces prochaines années? Comment s'annoncent les perspectives financières pour la législature qui a débuté?

Le Conseil d'Etat a sur sa table les requêtes des Directions pour la législature 2007–2011. Il a débuté son travail d'examen et d'arbitrage. Le Grand Conseil devrait en être informé en automne. Au vu des données à sa disposition, il est de la responsabilité du Conseil d'Etat de vous informer que le respect de l'obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire annuel constituera un exercice difficile. Il nécessitera des choix parfois douloureux.

En effet, notre canton se trouve confronté à de très nombreux défis, parfois contradictoires: en particulier la charge très importante des automatismes liés à la masse salariale tant dans le domaine du personnel de l'Etat que dans celui des secteurs subventionnés, les nombreuses demandes de nouveaux postes de travail en vue de faire face à la croissance de notre démographie, au vieillissement de la population et aux nouveaux projets, la nécessité d'améliorer les infrastructures dans le canton, la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons dont le bilan se péjore sensiblement (j'allais presque dire chaque jour), le retrait de la Confédération dans plusieurs domaines de subventionnement, les difficultés à devoir assurer un financement durable des nouvelles tâches confiées à l'Etat, notamment celles qui sont prévues dans la Constitution, la nécessité de procéder à un nouvel allègement de la fiscalité dans un environnement de plus en plus concurrentiel – je l'ai évoqué en introduction – et enfin, la charge toujours plus lourde de la politique cantonale de subventionnement.

L'énumération de ces multiples enjeux suffit à démontrer combien la tâche sera difficile ces prochaines années. Elle le sera d'autant plus que l'euphorie des résultats des derniers exercices amène parfois à penser, bien à tort, que les finances de l'Etat sont définitivement et durablement saines.

C'est avec ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2006.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Les comptes 2006 de l'Etat de Fribourg sont à considérer comme étant le reflet d'une gestion rigoureuse des deniers publics et il convient d'emblée de féliciter le Directeur des finances et ses collègues du gouvernement pour

la parfaite maîtrise des budgets. A cet effet, il faut relever l'effort consensuel du Conseil d'Etat sortant en souhaitant que la nouvelle équipe dirigeante adopte les mêmes principes de gestion sur la durée de la nouvelle législature.

Sans vouloir rappeler l'ensemble des résultats qui vous sont connus, il s'agit tout de même de souligner l'excédent de revenus du compte de fonctionnement à hauteur de 84,4 millions en augmentation de 51,2 millions par rapport aux comptes 2005 hors opérations extraordinaires liées à la vente de l'or de la BNS, ainsi que le record du degré d'autofinancement obtenu. Le résultat du compte de fonctionnement 2006 s'obtient par une hausse marquée des revenus de fonctionnement plus 104,2 millions, alors que les charges augmentent de 20 millions ou de 0,8% incluant des amortissements supplémentaires de l'ordre de 16 millions.

Concernant le chapitre des amortissements accélérés de certains objets immobiliers, ou encore la constitution de provisions pour des éléments concrets, nous soutenons cette politique de prudence qui relève encore une fois du principe de bonne gestion. Cependant, la progression des charges du personnel se poursuit et même si elle est inférieure au budget de 7,4 millions, celle-ci représente une augmentation de la masse salariale de quelque 35 millions. Si l'on compare ces chiffres aux autres charges de fonctionnement, et vu la difficulté de contenir ce poste, le Conseil d'Etat doit déjà mettre cet élément en relation avec les budgets futurs et le résultat 2006. A noter encore qu'entre 2001 et 2006, les dépenses concernant le personnel ont augmenté de plus de 168 millions et 580 nouveaux postes ont été créés durant la dernière législature, soit 106 équivalents pleintemps pour le seul exercice de référence.

Le groupe libéral-radical est sensible à ces augmentations d'effectif et demande au Conseil d'Etat d'analyser cette problématique avec sérieux et objectivisme dans l'ensemble des directions, compte tenu notamment de l'évolution démographique dans notre canton. En l'état, le fait le plus réjouissant de cette analyse financière est certainement de constater l'évolution du capital net à 313 millions à fin 2006 en augmentation de 79 millions. Hormis l'effet de la vente d'or de la BNS, cette situation est également due aux bons résultats des exercices précédents puisqu'il s'agit du cinquième exercice bénéficiaire des comptes de l'Etat de Fribourg.

En conclusion, la bonne conjoncture, les effets de la fiscalité tant des personnes physiques que morales, la discipline budgétaire sont d'autant d'éléments favorables à la bonne santé financière de notre canton.

Cependant, le groupe libéral-radical demande au gouvernement de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses tout en ne relâchant pas la pression sur la fiscalité notamment en allégeant la charge fiscale des personnes physiques et morales, en attirant les contribuables aisés par une charge fiscale attractive au moins égale à la moyenne suisse.

Avec mon collègue Pascal Kuenlin, j'ai déposé une motion demandant une baisse du coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales privilégiant ainsi une démarche plus réaliste et responsable que celle qui est préconisée par l'initiative socialiste. C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-

radical accepte l'entrée en matière et votera les comptes 2006.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention les comptes 2006 de l'Etat. Ceux-ci, avec un bénéfice de plus de 84 millions, sont excellents. Compte tenu des circonstances, le contraire eut été surprenant. En effet, la Confédération et la plupart des cantons ont également des résultats records. Le bon résultat est dû à une bonne maîtrise des charges et surtout à une conjoncture très favorable. Toutes les directions respectent le budget. Celles qui le dépassent le font pour cause de constitution de provisions.

Les charges de personnel sont également légèrement inférieures.

Au compte des investissements, malheureusement le montant utilisé est inférieur au budget malgré la bonne situation financière. Au compte de fonctionnement, les charges augmentent de 20 millions, l'augmentation principale comme cela a été dit est due aux amortissements supplémentaires des bâtiments et constitution de provisions, CO, pensions alimentaires, RHF, biens culturels.

Mais il faut relever dans ce bon résultat des comptes l'augmentation importante des revenus, plus de 104 millions de francs. Il y a l'augmentation des recettes en provenance de la Confédération, de la Banque cantonale, du Groupe E, des taxes et émoluments, du droit de superficie de Saint-Léonard. Mais la principale augmentation provient des rentrées fiscales, plus 33 millions de francs; impôts, revenus et fortune des personnes physiques: plus 15 millions, personnes morales: plus 12 millions entre autres.

Donc, le contribuable fribourgeois trinque et trinque encore. Ces chiffres prouvent qu'il est temps de le soulager par une diminution linéaire pour tout contribuable et ainsi améliorer le classement de Fribourg sur le plan suisse. Bien sûr, il y a d'autres propositions et j'ai une question: quelle est la position du Conseil d'Etat à ce sujet?

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur les comptes généraux 2006 et se plaît à constater que la plupart des indicateurs sont au beau fixe. L'année 2006 conduit avec un budget qui atteignait tout juste l'équilibre, qui boucle par un bénéfice de 84,4 millions de francs, une marge d'autofinancement de 246,5% qui permet d'accroître la fortune nette de 79 millions pour la voir monter à 313 millions. Il est réjouissant de constater que c'est le cinquième exercice qui laisse un bénéfice et les bénéfices engrangés durant ces cinq derniers exercices se montent à près de 230 millions. Cela est le résultat d'une politique cohérente qui a été conduite depuis des années. On constate une très bonne maîtrise des charges, elles sont de 2,5 milliards comparées à un budget de 2,481 milliards, elles étaient de 2,436 milliards en 2006, soit une augmentation de 65 millions ou 2,66%.

De plus, il convient de relever que l'exercice 2006 enregistre des montants d'environ 20 millions comme attributions à des fonds ou à des provisions. Au niveau des

revenus, ils sont supérieurs de 104,2 millions par rapport au budget; celui de la fiscalité cantonale progresse de 33 millions, les revenus des biens augmentent de 25 millions et les parts aux recettes fédérales, notamment l'impôt anticipé et l'impôt fédéral direct sont plus élevés de 28 millions. L'amélioration sur ce budget est donc essentiellement due à une forte progression des recettes. Contrairement à ce qui était constaté il y a quelques années, les recettes augmentent plus rapidement que les charges et ceci depuis deux à trois exercices et nous pouvons nous en réjouir. Notre canton est sans dettes et dispose même d'un petit bas de laine, il est bénéficiaire, c'est merveilleux et nous pourrions en rester là. Toutefois, cela ne nous autorise pas à faire dans l'euphorie. Il faudra rester d'autant plus vigilants dans les exercices à venir pour éviter de tomber dans le laxisme et laisser s'envoler nos dépenses. La bonne maîtrise des dépenses doit rester le but premier de ce Parlement et du Conseil d'Etat.

Il y a tout de même une petite analyse critique à faire: la charge fiscale. Notre charge fiscale reste très élevée par rapport à la moyenne suisse et notre canton souffre de déficit d'image à ce niveau. Il faut absolument, dans un laps de temps raisonnable, corriger ce handicap et mettre les moyens disponibles pour améliorer la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales. Nous nous devons de rester concurrentiels et attractifs, si nous voulons jouer un rôle actif dans le développement futur et durable de notre pays. A défaut de nous adapter, nous allons subir le développement des autres cantons, hériter des miettes qu'ils voudront bien nous laisser, miettes qui nous créeront certainement plus de problèmes que nous apporteront de solutions. «Gouverner, c'est prévoir», dit l'adage, alors prémunissons-nous et investissons dans l'avenir en allégeant la charge fiscale de ceux qui nourrissent de leurs efforts un développement harmonieux de notre société, c'est-à-dire les entreprises, les PME créatrices de prospérité et d'emplois et les familles, les parents qui s'investissent dans l'éducation de nos générations futures. C'est dans le respect de cet esprit social libéral que le groupe PDC déposera ce jour encore une motion pour demander un allègement de l'imposition de la famille avec une augmentation de la déduction fiscale pour les enfants à charge, l'amélioration du splitting pour les contribuables mariés et ceux qui ont des enfants à charge, une baisse linéaire de l'impôt pour les personnes physiques sur le revenu et la fortune, une réduction de l'imposition des entreprises, une réduction du taux d'imposition des bénéficiaires et du capital de 15% pour les sociétés en régime ordinaire, une réduction du taux d'imposition du capital des sociétés holding et de domicile de 50% et une mise en œuvre immédiate des mesures adoptées au niveau fédéral pour améliorer les conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements.

Autres remarques, les investissements, nous constatons que l'excédent du compte de fonctionnement est inférieur au montant des amortissements du patrimoine administratif, ceci nous interpelle. En effet, notre canton qui connaît une politique d'amortissement très rigoureuse investit moins qu'il n'amortit et sa différence est d'environ 20 millions pour 2006. Ceci se ressentira un jour sur nos possibilités d'autofinancement. Dans

une période de haute conjoncture, il nous paraît essentiel de maintenir un niveau d'investissement constant, voire légèrement croissant. Aussi, nous appelons à la vigilance du Conseil d'Etat et à ce sujet, tout en rappelant que l'investissement étatique reste un des éléments essentiels de la marge de notre économie et que cet investissement a des retombées directes sur les caisses cantonales par les taxes et impôts qui découlent de cette redistribution et indirectement par l'activité économique qu'il déclenche.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien tient à féliciter le Conseil d'Etat pour la parfaite maîtrise du budget notamment au niveau des charges et ceci dans toutes les directions. Un merci particulier au ministre des finances qui maintient la rigueur introduite depuis deux législatures. Ainsi le groupe PDC votera sans réserve ces comptes.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat das positive Ergebnis der Rechnung 2006 mit grosser Zufriedenheit zur Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat sowie allen Beteiligten für das gute Resultat. Die laufende Rechnung weist einen Ertragsüberschuss von 84,4 Mio. Franken aus. Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenerüberschuss von 73,6 Mio. Franken. Der Überschuss der laufenden Rechnung und derjenige der Investitionsrechnung ergeben zusammen das Resultat der Verwaltungsrechnung. 2006 weist diese einen Überschuss von 10,8 Mio. aus. Dies, obwohl die Abschreibungen viel höher ausgefallen sind als veranschlagt. So wurden auf über 30-jährige Gebäuden zusätzliche Abschreibungen vorgenommen und die Subventionen an die Investitionskosten der Orientierungsschulen terminogerechter ausbezahlt, was von Seiten der Gemeinden sehr begrüsst wird, da sie ja sonst die Zinskosten zu tragen haben.

Der Personalaufwand ist um 7,4 Mio. Franken tiefer ausgefallen als budgetiert. Dies zeigt doch, dass beim Erarbeiten des Budgets von bürgerlicher Seite immer eine unnötige Hysterie entsteht, wenn es um die Schaffung von neuen Stellen geht. Ich hoffe sehr, dass der Staatsrat beim Erarbeiten des Budgets 2008 die Zahlen der Rechnung 2006 vor Augen hat und nicht wie in den vergangenen Jahren global bei fast allen Diensten keine zusätzlichen Stellen bewilligt oder eben zuwenig. Vor allem in der Bildung und in der Gesundheitsdirektion müssen wir endlich genügend Mittel zur Verfügung stellen, damit mehr Personal angestellt werden kann. Tun wir dies nicht, bezahlen wir einen sehr hohen Preis. Ich nenne als Beispiel das Jugendamt, wo das Personal seit Jahren überbelastet ist, und ein riesiger Handlungsbedarf vorhanden ist, endlich mehr Stellen zu bewilligen, damit die Kinder und Jugendlichen rasch und professionell betreut werden können. Es ist richtig und nötig, beim Erarbeiten des Budgets den roten Stift anzusetzen, aber langfristiges Denken und Vernunft müssen den Stift führen.

Ein Ertragsüberschuss von 84,4 Mio. Franken weckt natürlich auch immer verschiedene Gelüste. Wie wir jetzt schon gehört haben von verschiedenen Seiten, von ganz rechts auch: lineare Steuersenkungen. Meine Damen und Herren, auch die SP setzt sich für Steuersenkungen ein, aber für echte Steuersenkungen, wo

alle davon profitieren und nicht nur eine Handvoll Reicher. Ein guter Rechnungsabschluss soll in den kommenden Jahren den Freiburgerinnen und Freiburgern zugute kommen. Aber damit sich die Schere nicht noch weiter öffnet, müssen wir vor allem Familien mit niedrigem und mittlerem Einkommen davon profitieren lassen, indem sie weniger Steuern bezahlen oder, wie dies die SP vorschlägt, einen Bonus zurückerstattet erhalten. Auch soll ein allfälliger Ertrag in Zukunft vermehrt in die ausserfamiliäre und ausserschulische Kinderbetreuung investiert werden, damit der Kanton Freiburg eine Familienpolitik betreibt, die diesen Namen verdient.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance des comptes 2006 de l'Etat de Fribourg et se trouve satisfaite des résultats obtenus, eu égard à la concordance de situations positives et récurrentes maintenant depuis quelques années. La gestion des finances de l'Etat, imprégnée de la rigueur qui convient à un tel exercice, porte donc ses fruits. L'attractivité de notre canton pourrait augmenter par la poursuite d'une diminution de la charge fiscale pour les personnes physiques et les personnes morales par exemple. Dans ce sens-là, des propositions de l'Alliance centre gauche seront présentées.

Durant ces dernières années, la situation financière de notre canton s'est donc nettement améliorée. Le Grand Conseil, quant à lui, aura sa part de responsabilité dans le cadre des décisions qu'il prendra au niveau du plan financier 2007–2011 avec à la clé la prise en compte de nouveaux paramètres tels que nous l'avons dit tout à l'heure, l'évolution démographique conséquente de notre canton, la mise en place de la RPT, la mise en place également de décisions émanant de la nouvelle Constitution.

Il faut être conscients que les situations favorables que nous avons vécues durant ces dernières années ne sont pas toutes immuables. Le Conseil d'Etat saura se montrer raisonnable, je l'espère. Quand l'Etat a trop d'argent, l'argent de l'Etat s'en va parfois au trot. Je ne vais pas m'allonger et allonger mon intervention par de dithyrambiques propos qui pour la plupart ne feraient que reprendre des chiffres connus puisque nous discutons aujourd'hui des comptes 2006. Chaque député de l'Alliance centre gauche interviendra selon ses sensibilités dans les domaines où des explications complémentaires s'avèreront nécessaires. L'Alliance centre gauche accepte bien entendu l'entrée en matière sur ces comptes.

Le Rapporteur général. Je remercie tous les rapporteurs pour leur prise de position sur l'entrée en matière de ces comptes 2006. Autant certains qualifient la charge fiscale de trop élevée, autant d'autres, demandent des moyens pour la formation. Nous sommes en face du débat «habituel», si j'ose dire, et je ne vais pas revenir en détail sur toutes ces interventions. Je laisserai M. le Commissaire du gouvernement répondre.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants qui ont déclaré qu'ils voteront l'entrée en matière. Juste une

ou deux remarques ou réponses par rapport à quelques interventions. Le député Cardinaux a demandé qu'elle était la position du Conseil d'Etat au sujet de la fiscalité? J'ai donné un peu la vision que nous avons pour ces prochaines années. J'ajoute encore, et je pense que c'est un élément important, c'est qu'il faudra, comme je l'ai dit, compenser la progression à froid durant cette législature, c'est un élément que nous devons garder à l'esprit.

Le député Romanens a dit que le capital, c'était un petit bas de laine. Il a raison, 300 millions environ, si on les met en relation avec les 2,6 milliards de budget annuel, de budget de fonctionnement, on voit que cela relativise passablement cette somme. Il a également évoqué le problème des investissements. C'est vrai, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le fait que les comptes soient inférieurs au budget dans le domaine des investissements n'est pas forcément un sujet de satisfaction pour le Conseil d'Etat; cela ne découle pas d'une politique de compression des projets, simplement c'est l'avance des projets qui n'a pas suivi, ce qui était planifié par les services. Le Conseil d'Etat en a déjà tenu compte dans ses premières orientations pour le programme gouvernemental et la planification financière de cette législature avec l'idée d'augmenter un peu ces montants de façon à conserver un volume d'investissements intéressant pour le canton.

Je dirai à la députée Krattinger que je n'ai pas le sentiment que durant ces dernières années, la formation, la santé ou même le social ont été les parents pauvres du budget de l'Etat, bien au contraire! Si l'on observe la part que cela représente dans l'ensemble de nos dépenses, on constate que cela a toujours été une priorité et que l'on n'a pas lésiné sur les moyens à mettre à disposition pour ces secteurs.

Enfin pour conclure, le député Chassot espère que le Conseil d'Etat saura se montrer raisonnable. Or, j'espère que nous serons accompagnés de beaucoup de personnes dans cette assemblée pour faire preuve de cette raison.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des chapitres de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR EXECUTIF/CHANCELLERIE D'ETAT

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le Conseil d'Etat, nous avons un excédent de charges de 3,7 millions de francs. A signaler à la position 307.00 «Pensions de retraite», environ 70 000 francs de moins dus au décès de l'ancien Conseiller d'Etat, M. Dreyer. A la position 436.004 «Récupérations de traitements», nous avons un montant de 228 000 francs dont les principaux versements provenaient du Groupe E pour 90 000 francs, de la BNS pour 48 000 francs et de la BCF pour 20 000 francs. En ce qui concerne la Chancellerie, nous avons un excédent de charges de 3 768 000 francs alors que le budget prévoyait 4 125 000 francs. Les deux positions principales d'où nous proviennent ces économies

sont le personnel pour plus de 150 000 francs et certaines votations n'ont pas eu lieu.

Lässer Claude, Directeur des finances. En l'état, je n'ai pas de commentaires complémentaires.

Le Rapporteur. Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

CHANCELLERIE D'ETAT

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le compte rendu, à noter deux remarques. L'une au niveau du personnel: le début de l'activité du Bureau de l'information au 1^{er} avril 2007. Et en ce qui concerne le service d'achat du matériel et des imprimés, il faut relever la réticence de certains services à l'utilisation de papier, cartouches à encre recyclées proposées par le SAMI, afin de diminuer les coûts et l'impact sur l'environnement.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Rien à ajouter à ce stade.

Le Rapporteur. Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR LEGISLATIF

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le pouvoir législatif, les comptes présentent un excédent de charges de 2 528 000 francs. A mentionner qu'une séance du Grand Conseil, y compris la ventilation des séances de groupes a coûté environ 28 000 francs en 2007. Pour les séances de groupes, le Bureau a accepté pour 2006 le remboursement de 13 séances, soit une de plus que les 12 prévues. Pour votre information, les groupes ont été indemnisés pour le nombre de séances suivantes: le PDC: 13 séances, le PS: 10, l'UDC: 11, Ouverture: 9, le PCS: 8, et je termine par le groupe libéral-radical qui a une indemnisation pour 14 séances et qui, pour des raisons d'égalité de traitement, commencera l'année à -1.

La Secrétaire générale. Je n'ai pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, SE), Bericht-erstatterin. Was die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport anbelangt, kann ich Ihnen im Namen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission folgende Informationen geben:

Gesamthaft gesehen wurde das Budget eingehalten. In der laufenden Rechnung verbuchen wir einen Aufwand von rund 716 Mio. Franken. Demgegenüber ist ein Ertrag von rund 324 Mio. zu verzeichnen. Dies ergibt einen Aufwandüberschuss von rund 392 Mio. Franken. Das Budget 2006 sah einen Aufwandüberschuss von etwa 393 Mio. Franken vor. Der Nettoaufwand der Bildung beträgt im Verhältnis zum Gesamtaufwand der Kantonsausgaben 41,8%. Die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport zählte im vergangenen Jahr 4127,66 Vollzeitstellen – 22,67 weniger als budgetiert – 45 Lehrstellen und 6 Praktikumsstellen. Von den 30 Aufwandkonten gibt es 2006 lediglich bei deren acht Abweichungen gegenüber dem Budget. Die bedeutenden Abweichungen finden wir bei folgenden Konten. Generalsekretariat, Kontonummer 3200: Die Differenz beträgt +538 954 Franken, es betrifft die Position 351.001 «Beiträge für Freiburger Studierende an anderen kantonalen Universitäten» und die Position 351.006 «Beiträge für den Besuch von Schulen des regionalen Schulabkommens Nordwest». Zum Zeitpunkt, als das Budget gemacht wurde, war die Zahl der Studierenden für das kommende Jahr nicht genau bekannt, deshalb diese Unterschiede.

Vorschulunterricht, Kontonummer 3203: Die Differenz betrifft im Besonderen die Position 302.101 «Gehälter der stellvertretenden Lehrkräfte» und die Position 318.011 «Schülertransporte». Betrachtet man jedoch den gesamten Schülertransport während der obligatorischen Schulzeit, so kann man festhalten, dass bei einem Gesamtaufwand von 5,9 Mio. Franken das Resultat tiefer ist als das Budget von rund 150 000 Franken. Im Rahmen einer genaueren Prüfung haben wir uns mit dem Schülertransport auseinandergesetzt. Folgende Fragen wurden dabei diskutiert: Unter welchen Kriterien wird ein Transport subventioniert? Es wurde auch in der Direktion eine systematische Kontrolle der bewilligten Transporte vorgenommen, oder es werden verschiedene Offerten geprüft. Wegen Krankheit, Mutterschaftsurlaub, Militärdienst oder Gratifikationen, die in Urlaub umgewandelt werden, müssen Stellvertretungen organisiert werden. In der Regel werden im obligatorischen Schulunterricht die Stellvertretungen bereits ab dem ersten Tag eingesetzt.

Ein weiterer Unterschied in der Orientierungsschule, Kontonummer 3210: Die Abweichung beträgt +4,2 Mio. Franken. Bei der Position 562.011 «Kantonsbeiträge für Bauten» wurde zu den budgetierten 4 Mio. noch ein zusätzlicher Betrag von 3,9 Mio. Franken gewährt. Zudem wurde eine weitere Rückstellung von 5 Mio. Franken bei der Position 380.007 gemacht.

College St. Michel, Kontonummer 3245: Die Abweichung beträgt +2,5 Mio. Franken, auf alte Gebäude wurden zusätzliche Amortisationen in der Höhe von rund 3 Mio. Franken gemacht.

Schule für Krankenpflege, Kontonummer 3257: Hier gab es einen Minderaufwand von rund 770 000 Franken, weil 4,13 Vollzeitstellen nicht besetzt wurden, da verschiedene Ausbildungen nicht mehr angeboten werden.

Universität, Kontonummer 3260: Hier gab es einen Minderaufwand von rund 4,6 Mio. Franken, 18,23 Vollzeitstellen weniger als budgetiert. Zudem fiel die Bundessubvention für den Betriebsaufwand wesentlich höher aus als erwartet, +1,2 Mio. Franken.

Beim Amt für Kulturgüter, Kontonummer 3281: Die Differenz beträgt +1 Mio. Franken, es wurde eine zusätzliche Provision von 1 Mio. Franken gemacht.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter à ce stade.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, SE), Bericht-erstatterin. Der Rechenschaftsbericht 2006 ist sehr ausführlich. Ich danke der Direktion für die vielen Informationen, die man uns in diesem Bericht gegeben hat.

Im Besonderen möchte ich nur eine Bemerkung anbringen: Mit der Eröffnung von zwei Anschlussklassen, je eine für die beiden Kantonsteile, hat die Direktion das gesetzte Ziel für 2006 erreicht. In diesen Klassen werden Schülerinnen und Schüler aufgenommen, welche in der Regelklasse grosse Schwierigkeiten haben und für die die Schule keine befriedigende Lösung mehr hat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Rien à ajouter.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Die Fraktion Mitte-Links-Bündnis bedankt sich für den Rechenschaftsbericht des Staatsrates bezüglich der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport. Wir haben zum Bereich der Erziehung eine Feststellung und zwei Fragen zu stellen.

Die Feststellung betrifft das zweite Kindergartenjahr. Wir nehmen sehr positiv zur Kenntnis, dass für die Einführung des zweiten Kindergartenjahres eine schnellere Festlegung der gesetzlichen Grundlagen vorgesehen ist, damit die Gemeinden, welche dieses Jahr so schnell wie möglich einführen möchten, dies mit Beginn des Schuljahres 2008 und 2009 tun können. Vielen Dank.

Nun eine Frage zu der Fachstelle fritic. Im Bericht wird festgestellt, dass in vielen Schulen, insbesondere Primarschulen, die Informatikausrüstung veraltet ist und die Computer den heutigen Multimedia-Anfor-

derungen nicht mehr entsprechen. Wie gedenkt die verantwortliche Direktion auf dieses Defizit zu antworten?

Eine zweite Frage betrifft die Universität. An der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät ist der Verbleib der Medizin ein grosses Thema. Dazu müsste aber ein drittes Jahr Medizinstudium an der Uni Freiburg eingeführt werden. Wie steht der Staatsrat zu diesem Wunsch der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät?

Vielen Dank für die Antwort.

Raemy Hugo (*PS/SP, LA*). Auch ich möchte mich bedanken für den ausführlichen Rechenschaftsbericht. Ich habe nur eine kurze Frage, die an Frau Stempfel anschliesst. Sie hat erwähnt, dass am 1. September 2006 die Relaisklassen den Unterricht aufgenommen haben. Das ist kurz erwähnt im Punkt 1.1, gemeinsame Themen der beiden Kantonsteile. Ich möchte fragen, ob es vielleicht möglich wäre, schon eine kurze Bilanz des ersten halben Jahres zu ziehen? Das war sicher zu kurz, um hier in diesem Rechenschaftsbericht Niederschlag zu finden, aber vielleicht kann Frau Chassot trotzdem schon sagen, wie das Projekt angelaufen ist.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Ich habe eine Frage zur Seelsorge an den kantonalen Mittelschulen.

Ich stelle fest, dass auf Seite 35 unter der kantonalen Diplommittelschule die Aktivitäten der Seelsorge aufgeführt sind. Ich weiss, dass im Jahre 2006 Leistungsvereinbarungen zwischen der Direktion für Kultur, Sport und Erziehung geschlossen wurden für alle Mittelschulen des oberen Bereiches der Sekundarstufe. Ich möchte fragen und anregen, ob die Aktivitäten der Seelsorge in Zukunft nicht überall aufgeführt werden könnten. Ich füge hinzu, dass man die gleiche Bemerkung bei der Gefängnisseelsorge oder bei der Spitalseelsorge auch machen könnte. Und ich füge hinzu, dass man unter dem Bericht des Departements der Institutionen ebenfalls von diesen Vereinbarungen sprechen könnte. Seelsorge ist ein wichtiger Bestandteil in den kantonalen Institutionen, und es ist ebenfalls ein wichtiges Angebot, man könnte auch von der Universität reden. Das sind meine Fragen und meine Anregungen.

La Rapporteure. Ich danke Frau Weber, Herrn Raemy und Herrn de Roche für ihre Bemerkungen. Die Fragen richten sich direkt an die Frau Direktorin. Ich übergebe ihr zur Beantwortung das Wort.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les différents intervenants pour leurs questions, qui pour une part portent sur l'avenir et pas nécessairement sur le passé. Mais c'est très volontiers que j'y réponds.

A la Députée M^{me} Marie-Thérèse Weber-Gobet, s'agissant de la deuxième année d'école enfantine, nous sommes effectivement en train d'y travailler et j'espère pouvoir, avec l'accord du Conseil d'Etat, mettre prochainement en consultation un projet de loi anticipé de révision de la loi scolaire, qui porte sur cet objet et qui devrait permettre aux communes qui en ont déjà

les possibilités, en particulier en termes de locaux, de pouvoir ouvrir la deuxième année d'école enfantine.

S'agissant du concept fri-tic, qui arrive à sa fin en termes de projet, puisqu'il fera ensuite partie de l'école ordinaire en tant que telle, nous constatons un souci que nous avons en lien avec le matériel dans l'école obligatoire, mais avec encore une réserve, à l'école primaire et pas dans les cycles d'orientation. Les cycles d'orientation sont même plutôt extrêmement bien équipés, parfois même – je me permets de le dire – trop bien équipés pour ce qui est du cycle d'orientation, si l'on compare avec les possibilités que nous avons dans les écoles du secondaire II ou dans les écoles primaires. Ce que nous essayons de faire, puisque c'est de la responsabilité des communes, c'est de conseiller, pour l'achat du matériel, de faire en sorte que ce matériel soit compatible avec l'ensemble des mesures et programmes que nous mettons aussi à disposition, puisque nous avons la possibilité d'installer des logiciels scolaires que nous pouvons négocier dans le cadre de la plate-forme nationale. Et nous allons essayer de rappeler un petit peu les besoins dans ce domaine-là et faire en sorte aussi que cet équipement soit renouvelé dans des délais raisonnables, mais surtout avec du matériel qui reste compatible sans devoir pousser nécessairement à la dépense, parce que cela représente quand même pour les communes des montants importants lorsqu'il s'agit de procéder à cette opération. Donc, nous allons intervenir dans le cadre du Conseil, qui est une des tâches d'ailleurs du Centre fri-tic dans ce domaine-là.

S'agissant de l'Université et de la troisième année de médecine, le Conseil d'Etat sera appelé à prendre position prochainement dans le cadre de la planification stratégique. Il a reçu le projet de planification stratégique, mais a donné un mandat complémentaire qui concerne l'intégration de cette troisième année, qui serait importante pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg pour être «Bologna-compatible» avec l'ensemble du pays, puisque les études devraient être composées d'une part, d'un Bachelor en 3 ans et, d'autre part, d'un Master en 2 ans. L'Université est dans la touche finale du rapport qui sera discuté encore avant l'été et les décisions devront être prises à ce moment-là. Nous aurons l'occasion d'informer largement le Grand Conseil, puisqu'une question a été déposée à ce sujet, à laquelle nous répondrons dans le délai fixé. Au Député Raemy, qui pose la question sur les classes relais: les classes relais dans la région de Fribourg (une classe francophone et une classe alémanique) fonctionnent depuis moins de six mois. Il est vraiment encore un peu tôt pour tirer un bilan définitif. Nous avons fait une première série de constatations, qui portent – et nous n'en sommes pas surpris – sur la difficulté de telles classes. Nous sommes évidemment en face d'un cumul de problèmes que nous amènent les élèves qui fréquentent ces classes relais, qui ont trait tant à des problèmes d'ordre éducatif et comportemental qu'à des problèmes d'ordre social. Il y a une grande diversité de difficultés auxquelles nous devons essayer de faire face avec un plan qui doit être quasiment individuel pour chaque élève. Nous avons essayé d'y faire face avec une équipe pluridisciplinaire. La dotation est

peut-être encore un peu faible et nous devons encore la revoir et réexaminer un certain nombre d'éléments. Vous l'avez peut-être lu dans *La Gruyère* de ce matin, nous sommes en train de finir l'installation pour la classe relais pour le Sud du canton pour la rentrée. Les enseignants et les collaborateurs ont déjà été engagés. Ils nous aident à faire face à une situation et à un certain nombre d'élèves à Fribourg.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il y a évidemment un double point de vue. Il y a le point de vue des écoles, que les élèves ont quitté momentanément et qui ont retrouvé un courant normal un peu plus habituel, puisqu'elles sont déchargées d'une difficulté qui est relativement importante et qui monopolisait de manière importante toutes les forces à l'intérieur de l'établissement. Pour elles, c'est un plus, c'est indéniable et elles nous l'ont indiqué. Et en face, nous avons des classes relais, qui sont très chargées avec des collaborateurs à qui on demande beaucoup aussi sur un plan personnel de prise en charge. Et nous devons encore pouvoir trouver ici un juste milieu dans cette prise en charge. Nous sommes dans une phase pilote. Nous essayons encore et nous testons toute une série de méthodes de ce point de vue-là. J'ai eu l'occasion personnellement de rencontrer l'équipe éducative, il y a de cela à peu près six semaines. Nous avons procédé à un premier échange pour essayer de corriger ce qui peut déjà l'être immédiatement.

Pour la remarque du Député Daniel de Roche s'agissant de la mention des aumôneries pour le secondaire II, je prends acte de sa demande et je pars de l'idée qu'à la page 26 figure sous le chapitre général qui concerne le secondaire II le mandat de prestations tel qu'il a été signé, qui concerne l'ensemble des écoles. Le cas échéant, c'est ici que nous intégrerons des indications pour les années qui viennent.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. L'analyse des comptes 2006 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions permet de faire les constatations générales suivantes: L'excédent de charges du compte de fonctionnement de 38,1 millions de francs est sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires. L'excédent de charges du compte d'investissements s'élève à hauteur de 29,8 millions de francs, inférieur d'environ 6 millions. Les investissements de cette Direction se sont élevés à 73,6 millions pour 43,8 millions de recettes, soit une différence négative de 29,8 millions à mettre en rapport avec la diminution de 6 millions évoquée auparavant. De manière générale, l'ensemble des positions comptables a été bien maîtrisé ainsi que les effectifs du personnel. Il convient également de relever que les comptes de la DAEC sont à l'image du résultat global des comptes de l'Etat 2006. Ils n'appellent pas de

commentaires particuliers à l'exception de quelques rubriques.

Position 3815 «Aménagement des routes cantonales», l'augmentation de l'excédent de charges de 2 millions a été compensée par des ventes de terrains et des subventions fédérales, le tout en accord avec la Direction des finances. Ce dépassement budgétaire est dû à une météo qui a permis un avancement plus rapide du programme des travaux.

Position 3820 «Routes cantonales», concernant la construction de la halle à sel, un montant de 1 million égal au budget a été comptabilisé dont 330 000 francs de travaux seront exécutés en 2007 dus à un retard de la charpente.

Position 3825 «Service des autoroutes», la position de construction des routes nationales est inférieure de 6 millions de francs. Il s'agit de préciser que la DAEC dépend du programme de la Confédération et elle ne peut en aucun cas l'influencer.

A la position 3850 «Service des bâtiments», il convient de relever une augmentation des amortissements d'immeubles de 3,4 millions, ce qui explique le dépassement budgétaire du service de 1,5 million de francs. A noter que la Commission des finances et de gestion analysera plus en détail dans le courant de l'année, en collaboration avec la Direction des finances et la DAEC, la politique d'amortissements et de location des immeubles, propriétés de l'Etat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie le rapporteur de la commission pour ses commentaires. Je n'ai pas d'autres remarques pour l'instant.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaires sur le compte rendu de cette Direction.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarques non plus.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Les comptes 2006 de la Direction de la santé et des affaires sociales se soldent par un excédent de charges de 333 000 280,

soit 2 000 200 de francs supérieurs au budget. Les comptes sont conformes, même inférieurs au budget. Ce dépassement est dû à la constitution de provisions: 4 millions pour assumer les avances des pensions alimentaires irrécouvrables; 1 million pour l'absorption des frais de restructuration du Réseau hospitalier fribourgeois et 500 000 francs à l'Hôpital cantonal pour débiteurs douteux. Le personnel est en augmentation de 6,3 équivalents plein-temps, 6 le sont dans le secteur hospitalier.

Les principaux points à relever concernent la santé publique. A la position 366.001 «Subventions pour l'assurance-maladie»: 125,8 millions, soit une augmentation de 1,8 million en raison de l'augmentation du nombre des personnes âgées bénéficiaires de prestations complémentaires; 88 535 personnes touchent une réduction de primes.

A l'Hôpital cantonal, établissement qui est géré par une enveloppe budgétaire, il y a moins 1 million de charges. Un dépassement dans l'entretien des immeubles, plus 400 000 francs, provient de l'aménagement du parking pour le personnel. A noter encore une diminution des taxes hospitalières et une forte augmentation des soins ambulatoires et, comme je viens de vous le dire, des provisions d'un montant de 500 000 francs pour débiteurs douteux et 1 million pour le RHF.

A l'hôpital de Marsens, moins 1 million de charges également. L'amortissement des immeubles est supérieur de 1,2 million de francs; là, on a profité du bon résultat des comptes. Dans les recettes, plus 1 million de taxes d'hospitalisation dû à l'augmentation du forfait de 13 francs par jour et à un rattrapage. A noter que 6 lits/EMS ont été créés à l'hôpital de Marsens.

Concernant le Service psychosocial, plus 500 000 francs de charges, cela provient d'une diminution de recettes. En effet, le point TARMED, qui était fixé à 97 centimes, a diminué à 77 centimes, ce qui n'avait pas été prévu au budget. Il en va de même pour le Service de pédopsychiatrie.

Au Service de la prévoyance sociale, il y a une diminution des subventions cantonales pour l'institution cantonale pour homes «handicapés», augmentation des subventions spéciales dans les EMS de 10 millions; cela avait fait l'objet d'un crédit supplémentaire. Là, le budget avait été sous-estimé.

Dans l'action sociale, l'aide aux demandeurs d'asile a baissé de 6 millions de francs, mais est compensée également par une diminution de recettes de la Confédération. Là, comme je l'ai dit auparavant, un versement aux provisions de 4 millions pour des pensions alimentaires.

Dans les assurances sociales, il y a une diminution de la part du canton au financement de l'AI: moins 3 millions de francs.

Aux PC/AVS: moins 2 millions et augmentation des prestations complémentaires AI, plus 2 millions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de commentaires pour l'instant.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). J'ai une question concernant le chapitre du Service de l'action sociale.

A la page 236, on constate à la rubrique 330.001, d'une part, des pertes sur créances qui concernent les avances sur pensions alimentaires pour un montant de 3,7 millions et, d'autre part, sous la rubrique 380.007, également là, une attribution aux provisions pour pertes sur avances pour pensions alimentaires. D'une part, ces chiffres sont importants et augmentent d'une année à l'autre. D'autre part, ces pertes dépassent largement le montant budgétisé, mais je conviens qu'il est difficile de budgétiser des pertes sur créances irrécouvrables à l'avance. Ma question porte sur les éventuelles mesures qui sont prises par vos services pour tenter de récupérer ces créances, notamment vis-à-vis de débiteurs qui seraient maintenant domiciliés à l'étranger, peut-être avec l'aide de sociétés de recouvrement.

Le Rapporteur. Je laisserai répondre M^{me} la Commissaire du gouvernement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, c'est un poste qui a attiré toute notre attention. Les dépenses augmentent et là nous avons déjà fait appel à un service de recouvrement qui a été assez efficace puisque nous avons pu récupérer des montants assez importants durant l'année 2006. Nous maintenons notre vigilance et nous allons continuer de porter toute notre attention là-dessus. Par ailleurs, nous sommes en train de réexaminer la loi sur les pensions alimentaires et, dans ce cadre-là, nous allons aussi prendre en compte l'ensemble des éléments qui sont importants dans ce dossier.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Le compte rendu mentionne toute l'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales. Lors de la visite à la Direction, les rapporteurs ont examiné plus en détail le fonctionnement des institutions spécialisées. Nous avons constaté que l'opération de rattrapage concernant les révisions en suspens des comptes des institutions est presque terminée. Les comptes sont révisés chaque année à la fin avril et contrôlés par une fiduciaire. La Direction leur a transmis une directive pour l'établissement du budget et la révision de ces comptes, un aide-mémoire, un organigramme pour le calcul des coûts et une nouvelle procédure de révision. Le système proposé paraît bien fait et c'est à l'usage que l'on verra s'il répondra à l'attente du canton et des institutions. Le Service aidera à la mise en place de ces directives comptables imposées.

Dans le cadre de la RPT, le soutien des institutions spécialisées deviendra une tâche entièrement cantonale. Il serait souhaitable de mettre en place une administration commune pour l'ensemble de ces institutions. On nous a confirmé que le Service est sous-doté et que

l'engagement de deux personnes paraît indispensable au vu des contrôles supplémentaires.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de commentaires.

Piller Valérie (PS/SP, BR). J'ai pu constater dans le compte rendu de l'Etat qu'un groupe de travail intercantonal a été mis en place pour l'implantation d'une antenne du planning familial dans la Broye. Dans le courant du mois de novembre, les communes de la Broye ont assisté à une séance d'information concernant la périnatalité ainsi que le planning familial. Lors de cette présentation, nous avons été informés que le Conseil d'Etat avait supprimé au budget 2007 un montant pour la mise en place de cette structure. Une collaboration intercantonale est prévue pour cette mise en place, mais la décision du Conseil d'Etat a dû tout reporter. Je souhaiterais que cette antenne du planning familial soit reconsidérée lors de la préparation du budget 2008. En effet, avec l'ouverture du gymnase intercantonal le besoin d'une telle structure est omniprésent.

Le Rapporteur. J'ai pris note de la question de M^{me} Piller et M^{me} la Commissaire apportera des précisions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, le montant prévu pour l'ouverture d'une antenne du planning familial dans la Broye a été biffé lors de la troisième lecture du budget 2007 pour des questions de priorité. Nous l'avons remis pour la lecture du budget 2008, nous sommes en discussion avec le canton de Vaud. Pour information, le Grand Conseil vaudois avait également refusé le montant au budget 2007 pour cette antenne dans le canton de Vaud. Actuellement, nous avons trois antennes pour le planning familial: à Fribourg, à Bulle et à Meyriez.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2006

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Pour le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, la bonne conjoncture a influencé favorablement les résultats de l'ECAS sans que les taux en subissent un changement. Les cotisations augmentent de 18,7 millions pour atteindre 378 millions, soit 5,22% d'augmentation et les prestations versées de près de 20 millions, 2,29% pour atteindre 882,2 millions. Les rentes AVS et AI représentent 550 millions. A l'Office AI, on note une baisse des demandes et des nouveaux rentiers, cela est dû à la volonté de privilégier la réadaptation plutôt que d'octroyer une rente. La bonne

conjoncture, une bonne collaboration des entreprises et de l'Office AI permettent de développer ces mesures. L'octroi des rentes a baissé de 7% en 2006, 20% de 0,3 à 0,6. Les mesures professionnelles augmentent de près de 19%.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de commentaires.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du riche contenu du rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales. Véritable élément d'un observatoire du social dans notre canton, les données révèlent une situation concrète et objective de la situation de la précarité dans notre canton. Si nous constatons avec satisfaction que le nombre de nouvelles rentes AI a cessé d'augmenter au profit d'un nombre plus important de mesures de réadaptations professionnelles et de placements, la preuve que notre canton n'a pas eu besoin de la cinquième révision de l'AI pour prendre ces mesures, il n'en demeure pas moins que le nombre de ces rentes reste particulièrement élevé. De plus, nous enregistrons des augmentations importantes des allocations pour impotents de l'AI et des prestations complémentaires AVS-AI. Ces éléments constituent une part de la précarité. Nous appelons précarité l'ensemble des situations de dépendance de la population face à des mesures sociales ou du traitement du chômage. Trois catégories entrent en ligne de compte. Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'indemnités de leur caisse de chômage, les rentiers de l'assurance invalidité, les bénéficiaires d'aide sociale. Le transfert d'une catégorie sur l'autre est ainsi toujours pris en compte puisque le taux de précarité est le cumul des chômeurs, des rentiers AI et des bénéficiaires d'aide sociale par rapport à la population résidante.

Combien de fois avons-nous entendu dans ce plénum des remarques concernant la position de notre canton dans le classement de la fiscalité des cantons suisses? Permettez-moi donc de relever qu'en ce qui concerne le taux de précarité notre canton occupe le peu glorieux septième rang bien calé dans un peloton de tête nettement au-dessus du taux de précarité moyen suisse. Une telle situation mérite une analyse que le groupe socialiste ne manquera pas de proposer formellement. Dernière remarque, le rapport mentionne également que malgré que les ressources humaines, en particulier du corps médical, ont quelque peu augmenté, le «quelque peu» est une nuance particulièrement significative, ces ressources n'ont pas été suffisantes pour constituer dans les meilleurs délais un dossier complet permettant à l'Office AI de prendre des décisions solidement fondées. Des retards dans le traitement des dossiers retardent également les décisions. Lorsque ces décisions doivent amener à l'octroi d'une rente ou d'une mesure de réadaptation, elles n'ont pas seulement des conséquences financières qui obligent souvent à faire appel à l'aide sociale mais elles ont aussi des conséquences humaines pour l'assuré et parfois aussi pour sa famille.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Erlauben Sie mir, im Namen der Fraktion Mitte-Links-Bündnis auf drei Themenbereiche in diesem Bericht hinzuweisen.

Der erste betrifft die Ergänzungsleistungen. Wenn man das vorliegende Berichtsjahr nicht isoliert betrachtet, sondern die letzten zehn Jahre berücksichtigt, ist eine ständige Zunahme der Menschen, die eine Ergänzungsleistung beziehen, festzustellen. Das heisst, immer mehr Menschen in diesem Kanton haben zu wenig Einkommen, um ihren Lebensbedarf decken zu können. Diese Tatsache und vor allem die betroffenen Menschen müssen wir im Auge behalten, dann, wenn wir in diesem Parlament Entscheidungen fällen.

Der zweite Bereich betrifft die Subventionen für Betreuungskosten in Pflegeheimen. Da ist etwas besonders aufgefallen. In diesem Berichtsjahr ist eine starke Zunahme der BezügerInnen von Subventionen für Betreuungskosten in den Pflegeheimen auszumachen, es sind 345 mehr als im Vorjahr. Zwischen 2004 und 2005 war eine Zunahme von 11, zwischen 2003 und 2004 eine Zunahme von 45 BezügerInnen zu verzeichnen. Wie ist die stark angestiegene Zunahme von 23,4% zwischen 2005 und 2006 zu erklären? Falls sich dieser Trend fortsetzt, müsste unserer Meinung nach mehr dafür unternommen werden, um den Eintritt in ein Pflegeheim zu verhindern oder wenigstens so lange wie möglich hinaus zu schieben. Dafür müssen die ambulanten Dienste, Tagesheimplätze, Unterstützung von pflegenden Angehörigen, hier spreche ich konkret die Pauschalentschädigung an, und betreutes Wohnen in Alterswohnungen vom Kanton vermehrt aktiv gefördert werden.

Der letzte Hinweis betrifft die IV. Wir stehen vor der Abstimmung zum Referendum über die 5. IV-Revision. Als erstrebenswertes Ziel dieser Revision werden von den Befürwortern die Früherkennung, die Integration, also das Prinzip der Eingliederung vor Rente, sowie die Beschleunigung der Verfahren immer wieder betont und in den Vordergrund gestellt. Gerade diese Massnahmen sind aber bereits mit der 4. IV-Revision eingeläutet worden und zeigen erste Wirkungen. Das kommt auch im Bericht der kantonalen Invalidenversicherungsstelle zum Ausdruck: «Das Prinzip der Eingliederung vor Rente wurde konkret umgesetzt und bestätigt, denn die Zusprachen von Neurenten haben 2006 um fast 7% abgenommen. Dagegen hat sich die Zahl der beruflichen Massnahmen um 19% erhöht». Dafür verdienen die IV-Stelle, aber auch die Arbeitgeber, welche Arbeitsverhältnisse mit beeinträchtigten Arbeitnehmenden eingegangen sind, ein Bravo. Mehr berufliche Massnahmen heisst bei der IV aber auch eine Zunahme des Arbeitsvolumens im Bereich der beruflichen Wiedereingliederung und Arbeitsvermittlung. Eingliederungsfachleute sind bei der IV-Stelle jetzt mehr und mehr gefragt. Im vorliegenden Bericht wird darauf hingewiesen, dass der gegenwärtige Stellenetat dafür zu niedrig ist. Wenn das Prinzip Eingliederung vor Rente, politisch breit abgestützt, wie wir alle wissen, gefordert wird, dann braucht es unserer Meinung nach genügend für diese Aufgabe qualifiziertes Personal. Welche Strategie wird die zuständige Direktion in dieser Frage einschlagen? Übrigens hat der Rückgang der Zusprachen von Neurenten auch

seine Schattenseiten. Er bringt dem kantonalen Verwaltungsgericht mehr Arbeit. Die Rekurse gegen den IV-Einspracheentscheid haben sich im letzten Jahr fast verdoppelt. 2005 waren es 82, 2006 bereits 158 Rekurse. Ich zitiere aus dem Tätigkeitsbericht 2006 des Verwaltungsgerichtes: «Die komplexen und umfangreichen IV-Fälle belasten den Sozialversicherungshof beträchtlich und verlangsamen den Rhythmus der Fallerledigungen». Eine andere Schattenseite ist die Tatsache, dass alle bisher publizierten Statistiken von Kantonen und Städten einen Anstieg der Sozialhilfeempfänger im Jahr 2005 verzeichnen. Für die Zunahme wird unter anderem die verschärfte Praxis beim Bezug von Arbeitslosengeld und IV-Rente verantwortlich gemacht. Ich danke Ihnen für die Kenntnisnahme dieser Hinweise, und bitte die Kommissarin um die Beantwortung meiner Fragen.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le document sur l'Etablissement cantonal des assurances sociales nous montre qu'il y a deux bilans: le bilan qui concerne l'Etablissement cantonal en lui-même et le bilan des comptes propres de ce fonctionnement, c'est celui qu'on trouve à la page 22 de ce rapport. C'est justement sur celui-là que j'aimerais avoir quelques éclaircissements. On constate que ce bilan comporte les installations informatiques, donc le fameux logiciel «Vista» pour un montant de 10 millions et que, pour s'équiper de cette installation, il y a eu un emprunt fait auprès de la Caisse de compensation qui correspond exactement à ce montant. Ma question est de savoir à quoi peuvent servir les placements de ces comptes propres, puisqu'il y a 7,7 millions de placement qui font qu'il y a un capital de 6,390 millions à disposition des comptes propres et du pourquoi d'un emprunt aussi important alors qu'il y a des capitaux?

Le Rapporteur. Les questions et interventions des députés Thomet, Weber-Gobet et Cotting s'adressent au Conseil d'Etat. Je laisse donc le soin à M^{me} la Commissaire d'y répondre.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, le rapport de l'ECAS est un véritable laboratoire social de la situation de notre canton. Pour répondre à M. le Député Thomet par rapport à l'article publié dans *Domaine public* sur les chômeurs rentiers AI et assistés sociaux, les statistiques comparées, je signale que je partage sa préoccupation par rapport à cette situation dans notre canton. Mais, en préambule, j'aimerais quand même faire quelques remarques sur cet article. En fait, il ne s'agit pas d'une étude scientifique, mais bien d'une enquête qui, sur la base de statistiques à disposition, interroge sur la situation réelle. Elle a l'avantage de susciter en tout cas la réflexion.

Notre canton, en effet, est situé parmi les sept cantons qui dépassent le seuil de 10% de taux de précarité avec Bâle, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Zurich. J'aimerais aussi relever que cette enquête a pris en compte tous les rentiers AI. Or, tous les rentiers AI ne sont pas en situation précaire. Là, il faudrait pondérer le résultat de cette enquête. De plus, si notre canton connaît

un taux de chômage relativement bas, il y a également lieu de relever que nombre de personnes ont été transférées de l'assurance-chômage à l'AI ou encore à l'aide sociale. Notre canton a déjà entrepris plusieurs démarches pour apporter des solutions aux problèmes de la précarité. Tout d'abord sur le plan cantonal, par la création de la commission C2, qui est une commission interinstitutionnelle entre les Services de l'emploi, de l'AI et de l'action sociale; le but étant de travailler de façon coordonnée et concertée avec pour objectif la prise en charge globale de la personne.

Notre canton a également mis sur pied le grand chantier du RDU qui sera une des réponses au fameux effet de seuil. Nous venons également d'attribuer aux professeurs Y. Flückiger, de l'Université de Genève, et G. Bonoli, de l'Institut des Hautes Etudes en Administration publique, une évaluation des mesures d'insertion sociale et de réinsertion professionnelle dans le canton et cette étude devrait nous donner des indications précieuses. Elle devrait nous permettre également d'avoir des données claires sur ce qui arrive aux demandeurs d'emploi qui sortent du système du chômage. De plus, au niveau fédéral, la CDAS (Conférence suisse des Directeurs des Affaires Sociales) a également donné un mandat pour une étude qui va analyser la trajectoire des personnes qui effectuent une demande AI. Et là encore, ces deux études nous seront particulièrement précieuses pour relever le défi qui nous attend ces prochaines années pour lever la précarité.

En ce qui concerne les remarques de M^{me} la Députée Weber-Gobet, d'abord pour ce qui a trait aux prestations complémentaires: effectivement, on constate que ce sont des montants qui augmentent d'année en année. C'est en lien aussi avec cette étude, on a une certaine situation de précarité et là, il y a lieu de prendre en compte les besoins des gens. Et je pense que c'est aussi une chance de ce canton de pouvoir permettre à l'ensemble des Fribourgeois et des Fribourgeoises de vivre de façon digne.

En ce qui concerne les frais d'accompagnement, il faut relever là aussi un effet de la décision du Grand Conseil, et du peuple, à la suite d'avoir fixé une franchise de 200 000 francs pour ces fameux frais d'accompagnement. Cela a des conséquences financières qu'on est obligé de constater et de relever.

Je salue aussi la remarque de M^{me} Weber-Gobet concernant les structures intermédiaires. Ce sera une des priorités aussi du gouvernement de mettre un accent tout particulier sur ces structures intermédiaires. C'est important que les personnes puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile, c'est ce qu'elles souhaitent. Et c'est toujours moins cher d'investir dans les structures intermédiaires: des soins à domicile, des indemnités forfaitaires ou encore dans des appartements protégés. Il y a là une multitude de structures qu'on va devoir intensifier dans le canton, afin de pouvoir retarder l'âge d'entrée dans les homes. Je pense que c'est quelque chose qui sera aussi important.

En ce qui concerne les rentes AI, il y a, si on regarde les chiffres entre 2003 et 2006, 20% de moins d'octrois de rentes AI. Je crois que là on peut saluer le travail qui est effectué par le Service AI avec toute la collaboration intensifiée entre le monde économique et les spécialistes AI qui a permis de développer les mesures

de réadaptation professionnelles et de déplacement: augmentation de 19%. Je pense qu'il faut encore intensifier ce travail. J'ai pris note de la demande de renforcer les services, mais là aussi, c'est des dotations qui viennent de la Confédération. Nous ne sommes pas seuls dans ce dossier-là. Je ne peux que relever que nous constatons depuis de nombreuses années des reports des conséquences des durcissements de la LACI et de l'AI sur l'aide sociale; il y a plus de 8% d'augmentations sur les montants d'aide sociale pour 2006. Et là, clairement, il y a eu des durcissements. On l'a vu la dernière fois pour l'AI, avec la diminution du nombre d'indemnités, il y a des conséquences sur l'aide sociale. L'aide sociale, c'est toujours le dernier filet. Après nous, il n'y a plus personne! Il y a là des mesures à prendre et des gens à aider.

Et je termine en disant que nous avons entrepris actuellement des démarches pour examiner notre loi sur l'aide sociale et que nous sommes en train de réfléchir à des controllings que nous pourrions mettre en place sur l'aide sociale.

Concernant la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting, je n'ai pas tous les éléments de réponse en main. Je me permettrai de lui donner, en aparté, l'ensemble des éléments. Le prêt qui a été effectué par la Caisse cantonale de compensation des allocations familiales pour cette installation est un prêt parce que nous changeons l'ensemble de l'informatique à l'ECAS. Nous sommes dans une Caisse de compensation alémanique avec de nombreuses caisses et là nous devons «suivre le train». Nous ne pouvons pas avoir un système informatique tout seul. Nous sommes entrés dans le train de ces caisses alémaniques et ce sont des montants que nous devons investir pour assurer la mise en place. Vous avez observé les montants: c'est plus de 882 millions que distribue la Caisse de compensation. Or, notre système informatique doit vraiment être performant et nous visons surtout à pouvoir améliorer davantage toutes les parties administratives et à rationaliser le travail de la meilleure façon possible.

Pour la politique de placement, je vous répondrai dès que j'aurai les renseignements.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Andrey ((GR,PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE,PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp

(GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen R. (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR JUDICIAIRE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), **rapporteur**. Concernant le pouvoir judiciaire, les comptes 2006 sont nettement moins bons que le budget. Globalement, il était prévu une couverture du déficit dans le budget pour un montant de 21 582 000 francs. Et finalement, c'est une couverture de déficit de 23 125 434 francs qui a été nécessaire, soit un montant de dépenses de 1543 434 francs supérieur aux besoins. Cette différence est notamment due au fait que les débours des tribunaux sont difficilement chiffrables et dépendent essentiellement de l'avancement des décisions des tribunaux et autres instances judiciaires et que l'on ne peut pas prévoir l'issue des décisions prises dans les tribunaux et de l'avance dans le temps des différents dossiers qui sont pendants.

Au sujet de cette Direction, nous avons également analysé en détail l'Office des juges d'instruction pour voir de quelle manière cet office travaillait. Ce que je peux dire, au nom de la Commission de finances et gestion, c'est que durant l'année 2006, l'Office a enregistré 19 410 dossiers. Les juges en ont traité 11 335, soit près de 105 ordonnances par mois et par juge. En outre, les juges d'instruction ont aussi rendu 2554 ordonnances de conversion d'amendes en arrêts en 2006, lesquels s'ajoutent aux 11 335 cas susmentionnés. Par ailleurs, concernant cet Office des juges d'instruction, je vous signale que dès qu'une dépense par juge dépasse le montant de 10 000 francs, cette dépense est soumise à décision du président de l'Office des juges pour contrôle.

Jutzet Erwin, **Directeur de la sécurité et de la justice**. Je remercie le rapporteur de son rapport très précis. Je n'ai rien à ajouter.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Dans le pouvoir judiciaire, il y a l'Office des faillites, il y a l'Office des poursuites. L'Office des faillites est d'année en année déficitaire de quelque 380 000 francs. Par contre, il y a l'Office des poursuites, et c'est là que j'aimerais intervenir. Un Office des poursuites qui, en 2003, a fait 1 600 000 francs de bénéfices, en 2004: 3 800 000 francs, en 2005: 3 400 000 et en 2006: 3 813 000 francs de bénéfices. C'est intéressant de voir dans le détail les débours qui

sont récupérables et les débours récupérés. Les débours récupérés dépassent donc tous largement les débours récupérables. C'est donc un office qui est assez intéressant pour l'Etat de Fribourg, puisqu'il lui amène des capitaux. Et je trouve qu'il est tout à fait juste et indispensable que les clients de l'Office des poursuites paient des émoluments qui couvrent entièrement les frais qu'ils occasionnent, mais de là à ce qu'ils renflouent la caisse de l'Etat, il me paraît quand même y avoir matière à discussion! Des jeunes, mais aussi des adultes qui ont perdu le sens des responsabilités, se laissent gentiment aller en sachant que tôt ou tard une institution étatique viendra à leur secours. Il n'y a pourtant pas que les négligents qui passent par l'Office des poursuites. On y trouve des personnes en réelles difficultés financières, voyant leurs arriérés augmentés de frais tellement importants que cela leur enlève toute envie de s'en sortir. Et il y a aussi Monsieur et Madame Tout-le-Monde qui doivent bien souvent présenter un extrait de l'Office des poursuites lorsqu'ils signent notamment des contrats d'achat, de bail à loyer, de prise d'emploi, etc. C'est 17 francs la pièce, c'est 34 francs pour un couple.

Aussi, je vous demande, M. le Commissaire du gouvernement, s'il n'y aurait pas lieu de revoir le montant des émoluments à la baisse, ou en tout cas de faire en sorte que cette pièce, qui est indispensable à bien des actes dans la vie, coûte moins cher pour Monsieur et Madame Tout-le-Monde et de revoir également ce problème d'émoluments qui, à mon avis, sont trop élevés actuellement.

Le Rapporteur. C'est une question qui s'adresse directement au commissaire du gouvernement, je vais donc lui céder la parole.

Jutzet Erwin, **Directeur de la sécurité et de la justice**. La question posée par vous, M^{me} la Députée, est intéressante. Néanmoins, je dois vous répondre que les tarifs sont fixés sur le plan fédéral. Les cantons n'ont pas une grande marge de manœuvre. Ils ont une marge de manœuvre – et je suis sensible à ce que vous dites – et on va faire en sorte l'année prochaine que les préposés des Offices de poursuite utilisent cette marge de manœuvre vers le bas plutôt que vers le haut.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), **rapporteur**. Pour ce qui est de la Direction de la sécurité et de la justice, je tiens à dire que dans cette Direction, l'excédent de charges du compte de fonctionnement pour 2006 était budgété à 35 871 000 francs et qu'il a été ramené, dans les comptes 2006, à 33 779 525 francs, soit une diminution de la couverture des besoins financiers de 2 millions, ce qui est réjouissant. Cela montre, comme cela a déjà dit par le rapporteur général et par d'autres collègues, la très bonne maîtrise que l'Etat a des dépenses prévues dans les budgets.

A relever dans le Service de la police du commerce une augmentation de recettes équivalant à plus de 1 million de francs résultant de l'impôt perçu sur les casinos, ce qui est aussi très intéressant.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Pour le compte rendu du Conseil d'Etat sur la Direction de la sécurité et de la justice, j'ai juste une remarque au sujet de la police, «Activités de la Police cantonale» où l'on constate que le montant des amendes d'ordre est passé de 3 237 000 francs à 4 235 000 francs. Donc, les automobilistes ont aussi largement contribué aux bons résultats de cette Direction. Attention aux pédales!

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaires.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Avec le recul, je m'autorise à interpeler le nouveau Directeur de la justice et de police, M. Jutzet.

M. le Conseiller d'Etat, vous ne le savez certainement pas, mais j'ai été condamné – personne ne va s'en offusquer ici – à huit jours d'emprisonnement et trois ans de sursis pour m'être opposé à une expulsion de locataires de leur appartement qui étaient en situation financière difficile. J'assume cette condamnation assénée par un petit attorney de district. Cependant, et c'est là la question que je pose, notre justice ne fonctionne-t-elle pas à deux, peut-être trois vitesses, c'est selon? Je m'explique. Comme tout un chacun, j'ai appris que plusieurs dizaines de dossiers en main de la justice n'ont connu aucune suite. Sont-ils aujourd'hui définitivement rayés de toute procédure? Ont-ils rejoint la poubelle pour l'éternité? Etaient-ce, M. le Conseiller d'Etat, des dossiers qui auraient pu porter ombrage? Qu'a-t-on voulu préserver ou protéger en agissant de la sorte? Des décisions de ce genre ne peuvent en tout cas pas améliorer la confiance en une justice qui manie aujourd'hui l'éthique et la transparence d'une bien curieuse manière.

M. le Conseiller d'Etat, vous qui êtes une personnalité politique au parcours déjà prestigieux, alors que vous êtes aux commandes de ce département certes sensible, comment analysez-vous et pouvez-vous administrer cette justice dans ce canton?

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Cette question étant directement adressée au commissaire du gouvernement, je lui cède donc la parole.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci pour la question, M. le Député Duc. Je sais

que vous vous battez pour les plus démunis et cela vous honore. Néanmoins, en ce qui concerne votre condamnation, je vous signale qu'il y a la séparation des pouvoirs et que je ne peux pas faire de commentaire. Je ne connais pas le dossier. Et même si je le connaissais, en vertu de cette séparation des pouvoirs, ce n'est pas moi qui pourrais intervenir. Il y a les voies de droit: il y a le Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral et il y a même Strasbourg.

Vous prétendez que la justice fonctionne à deux, voire à trois vitesses. Je n'ai pas fait cette expérience. Je travaille maintenant dans cette justice où j'ai commencé comme greffier-stagiaire à Morat, et je la connais bien depuis trente ans. J'ai pu suivre aussi la justice sur le plan fédéral et je peux vous dire que la justice fribourgeoise fonctionne bien. Elle fonctionne bien, elle a fait d'énormes progrès. On a beaucoup de jeunes juges maintenant, qui sont très indépendants. Je ne peux donc que contester votre affirmation.

En ce qui concerne votre troisième question. Je suis d'avis qu'il est vraiment déplorable qu'un ancien président du tribunal d'arrondissement de la Sarine ait quelque part «schubladié» ou laissé quelques dossiers dans les armoires. C'est quelque chose d'inadmissible, inadmissible! Je crois que l'ancien Conseil d'Etat, mais également le Tribunal cantonal, l'ont dit.

Quant à la poursuite de ces cas, s'ils sont prescrits, on ne peut pas réviser ces dossiers. Prescrit, c'est prescrit! Et si c'est une affaire pénale, où la prescription est arrivée, elle joue en faveur des gens accusés; la prescription éteint en quelque sorte le dossier.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2006

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. J'ai juste une remarque à émettre sur le rapport et les comptes de l'ECAB. Il faut savoir qu'en l'année 2006, l'ECAB a connu un taux de sinistralité le plus bas depuis plus de quarante ans. Cela a influencé les comptes de manière très positive. Je vous demande donc d'approuver ces comptes tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaires.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments se porte bien et c'est réjouissant. Force est de constater que lorsque la nature et le feu sont cléments, ses comptes se portent mieux. D'ailleurs, il est important que chaque exercice financier soit bénéficiaire afin d'assurer l'alimentation du fonds de réserve nécessaire à garantir un capital assuré qui, chaque année, est en augmentation.

Cependant, le groupe socialiste émet deux remarques. La première concerne les placements financiers dans les fonds de placement. Autant ceux placés dans des

fonds assurant une approche sociétale et environnementale nous réjouissent, autant ceux placés dans des fonds ordinaires nous préoccupent. Nous ne souhaiterions pas qu'à l'avenir la proportion, qui est connue actuellement par rapport aux fonds de réserve, soit augmentée. Nous souhaitons par contre que l'ECAB continue sa politique d'investissements immobilière en tenant compte de toutes les régions du canton, ceci tout à l'avantage de notre économie cantonale.

Le deuxième point, c'est le projet «FRIFRIRE», projet qui vise à la diminution du nombre des sapeurs-pompiers tout en augmentant la formation, la qualité de la formation et la modernisation des moyens, ceci dans le but d'augmenter l'efficacité des interventions. Les communes sont avides d'informations et de conseils à ce sujet. L'ECAB doit mieux informer et plus régulièrement sur ce projet, qui est bon et qui garantira à l'avenir la même qualité d'intervention pour chacune et chacun des citoyennes et citoyens fribourgeois, dans tous les cas d'événements afin d'assurer une protection de la population digne de ce nom.

C'est sur ces considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Le Rapporteur. Une petite réponse à mon collègue Corminbœuf: s'agissant des placements financiers, l'ECAB a une politique très stricte en la matière. Il est clair que si les rendements fluctuent en fonction du cours des actions, il faut savoir que l'ECAB a mis en place une nouvelle procédure également appliquée dans le cadre des caisses de pension, qui est de créer une réserve minimale suffisante pour absorber cette fluctuation des cours. Et c'est dans ce sens-là que la réserve pour fluctuation de titres a été augmentée de 3,5 millions de francs.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je ne peux que confirmer ce que vient de dire M. le Rapporteur sur les placements des fonds. L'ECAB a adopté un règlement en ce qui concerne ces placements de fonds.

Quant à l'amélioration de l'information, j'ai bien entendu et écouté la remarque de M. le Député Corminbœuf.

C'est aussi à vous, chers députés, qu'il incombe d'intervenir au sein du conseil d'administration pour que cela s'améliore.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 81 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR,

PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

S'est abstenu:

Page (GL, UDC/SVP). *Total: 1.*

Rapport et comptes pour 2006

OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION (OCN)

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. En ce qui concerne le rapport de l'OCN, je tiens juste à dire que l'on constate dans les comptes 2006 un certain tassement des recettes. On constate actuellement que l'OCN a atteint sa vitesse de croisière et que, maintenant, cela fera partie de la routine. Sinon, je n'ai rien à redire, hormis que ce sont des comptes excellents.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de remarques pour le moment.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Un chiffre d'affaires en baisse, un bénéfice en hausse, ceci est la preuve que l'OCN a bien amélioré sa productivité. C'est l'ensemble de l'office qui se porte bien et cela lui permet d'honorer son nouveau mandat de prestations. Il est réjouissant de constater que l'office a reçu le prix de l'excellence générale de l'organisation publique.

En revanche, le groupe socialiste constate que certaines validations faites par le conseil d'administration ne sont pas vraiment développées dans ce rapport. Je cite: «Planification objective stratégique 2006–2010», «Plan financier 2006–2010», «Stratégie en matière de placements immobiliers et financiers». Or, le Grand Conseil étant l'autorité de surveillance, il serait judicieux que pour le rapport 2007, ces trois points soient quelque peu développés.

C'est sur ces remarques que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Wenn alles gut läuft, ist man versucht, einfach die Jahresrechnung und den Jahresbericht zur Kenntnis zu nehmen. Ich nütze nun die Gelegenheit, dem Verwaltungsrat, der Direktion und den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Amtes für Strassenverkehr und Schifffahrt für die hervorragende Arbeit, den guten Dienst an uns Kunden und für

den ausgezeichneten Rechnungsabschluss zu gratulieren und herzlich zu danken. Angenehm fällt auch auf, dass das Strassenverkehrsamt zusätzliche Aufgaben wie Strassenverkehrsprävention übernommen hat und gleichzeitig einen Betrag von 1 Mio. Franken zur Verfügung stellt, damit 11 gefährliche Kreuzungen saniert werden können. Wir stellen aber auch fest, dass das Strassenverkehrsamt jedes Jahr einen immer grösseren Betrag an die Staatskasse abgibt, im Jahre 2006 waren es 2 Mio. Franken. Das ist schön und gut. Ich bin aber viel mehr der Meinung, die Abgaben an die Staatskasse nicht alle Jahre zu erhöhen, sondern in Zukunft weniger Reingewinn auszuweisen und unbedingt die Taxen zu senken. So würden alle Fahrzeughalter vom guten Geschäftsverlauf profitieren. Ich hoffe, dass sich der Staatsrat diesen Überlegungen anschliesst, danke.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Dass das Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt gut arbeitet und gut geführt wird, ist mittlerweile allen bekannt. Recht herzlichen Dank an alle Mitarbeiter und an die Direktion. Was mich aber im Geschäftsbericht 2006 aufhorchen liess, kann man der Seite 36, Kapitalflussrechnung, entnehmen. Der Cashflow beträgt etwas mehr als 4,6 Mio. Franken. Aufgrund der Herabsetzung der Tarife und der Kommission für die Erhebung der kantonalen Steuern ist er tiefer als im vorherigen Geschäftsjahr ausgefallen. Hier möchte ich beifügen, dass sich unser Kanton mit der kleinen Steuersenkung im Herbst 2005 für verschiedene Motorfahrzeugkategorien gesamtschweizerisch in der Rangliste im Steuervergleich immer noch im ersten Drittel befindet. Rund eine Million Franken wurde in verschiedene Einrichtungen und in Software investiert. Und jetzt staunte ich nicht schlecht, ein Renditeobjekt von 4,5 Mio. Franken wurde erworben und ein Parkplatz für 560 000 Franken ausgebaut. 2 Mio. Franken gingen in die Staatskasse. In der Bilanz, Seite 37, Immobilien, Sachlagen, figuriert dieses Renditeobjekt von 14,29 Mio. im Jahre 2005 auf 19,35 Mio. im 2006. In der Finanzanlage wurde eine Abschreibung von 10,5 Mio. Franken im Jahre 2005 auf 6,19 Mio. Franken, das heisst eine Abschreibung von 4 Mio. Franken, vorgenommen. Meine Fragen hierzu: Gehört der Ausbau des Parkplatzes von 560 000 Franken zum gekauften Renditeobjekt, oder ist es ein Parkplatzneubau für betriebliche Zwecke? Ist es die Aufgabe des OCM, in einem Jahr 4 Mio. stille Reserven in Immobilien auf dem Buckel des Automobilisten zu schaffen? Einmal mehr stelle ich fest, dass der Automobilist eine der besten Milchkühe in unserem Staatswesen ist. Ich danke dem Staatsrat für die Antwort auf meine Fragen.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Je voudrais aussi, au nom du groupe démocrate-chrétien, exprimer d'abord toutes mes félicitations à la direction et au personnel de l'OCN pour la gestion exemplaire qu'il montre depuis dix ans. Cette entreprise autonome de droit public, gérée pratiquement comme une entreprise privée, est devenue un exemple dans toute la Suisse. Les entreprises qui distribuent un dividende de 12% à leurs actionnaires ne sont pas légion. Le forfait de 2 millions exigé par l'Etat conduit à ce *ratio* sans même

tenir compte de l'investissement supplémentaire de 1 million de francs destinés à l'assainissement des points noirs dans notre canton. Cependant, je souhaite, avec mon parti, que l'appétit de l'Etat envers ce genre d'institution diminue. Verser un dividende de 12% à l'Etat, qui dispose des impôts pour se financer, nous paraît injustifié. Il s'agit pour nous aussi de trouver un juste équilibre entre, d'une part, le bénéfice qu'on laisse à l'OCN pour garantir son assurance financière et le dividende attribué à l'Etat, qui doit juste couvrir les coûts équivalant à ces prestations et, d'autre part, le tarif des émoluments.

Dans la situation actuelle, un abaissement des émoluments payés par les 80 000 usagers par an s'impose. Et, heureusement, M. le Commissaire, ici ils ne sont pas fixés sur le plan fédéral!

Je remercie M. le Commissaire d'en tenir compte à la première occasion.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je me joins aux félicitations de ceux qui sont déjà intervenus. En effet, l'Office est bon, tant sur le plan du service, que sur son excellence financière. Ses 3,2 millions de bénéfices, faits uniquement sur les émoluments de l'utilisateur de la route m'interpellent. A mes précédentes revendications, M. le Commissaire du gouvernement, Grandjean, rétorquait que l'OCN devait constituer son capital. C'est aujourd'hui chose faite! Depuis dix ans, l'OCN s'est constitué un capital de 18 millions qui lui permet de vivre sans problèmes. J'espère que l'Office utilise l'article 16 de la loi qui permet une participation des collaborateurs aux améliorations des résultats obtenus, et ils en ont bien le droit. Au vu de la situation actuelle, je demande au commissaire du gouvernement, président de l'OCN, d'appliquer l'article 25 al. 1 de la loi qui stipule que: «*Les émoluments perçus par l'office doivent couvrir tous les frais des prestations obligatoires de celui-ci, y compris ceux des activités exercées dans le domaine de la prévention des accidents*». L'alinéa 2 dit: «*Le tarif y relatif est adopté par le Conseil d'Etat sur préavis de l'office*».

M. le Commissaire du gouvernement, je vous adresse une revendication bien particulière, celle de revoir à la baisse une série d'émoluments, mais surtout je vous fais la proposition de réduire de moitié le forfait du permis d'élève conducteur. Ce forfait coûte 180 francs pour un scooter; 220 francs pour la voiture dès 18 ans; un forfait minimal où l'on rajoute encore, plusieurs fois peut-être, le passage de la théorie. Il faut savoir que la carte, format carte de crédit, pour le permis de conduire est bien plus importante qu'on pourrait le croire. Moins il y a de formation, plus le permis de conduire est indispensable et ceci dans une couche sociale ayant souvent peu de moyens financiers. Un manœuvre, aujourd'hui, qui n'a pas de permis de conduire, est tout simplement un manœuvre qui n'a aucune chance de trouver une place de travail, parce qu'il lui faut au moins le permis de conduire pour pouvoir exercer cette activité.

Cette diminution de moitié du forfait entre aussi dans le cadre d'une aide à la famille qui, il ne faut pas se leurrer, participe financièrement à cette acquisition.

J'ai encore une question à poser à M. le Commissaire du gouvernement. La *Feuille officielle* du 16 mars

2007 informait que l'OCN avait fait des acquisitions de terrains et de terrains bâtis au chemin de Pré-Vert, à Bulle. Il me semble que ces objets ne sont pas voisins à l'immeuble sis sur le territoire de Vuadens. Pouvez-vous nous renseigner à ce sujet?

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Im Namen der Fraktion Mitte-Links-Bündnis gratuliere ich dem Amt für Strassenverkehr und Wirtschaft für den Gesamtpreis für die Excellence einer öffentlichen Organisation, den es im nationalen Wettbewerb «Excellence in der öffentlichen Verwaltung» gewonnen hat. Ein schönes Geschenk für ein 10-jähriges Jubiläum! Eine solche Anerkennung fällt nicht vom Himmel, dahinter steckt sehr viel Engagement und Wille zur Qualitätsentwicklung der Dienstleistung sowohl von Seiten der Direktion als auch von allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern. Wir haben eine Frage bezüglich eines Berichts, der vom Verwaltungsrat des Amtes zur Kenntnis genommen wurde. Ich darf zitieren: «rapport au Conseil d'Etat relatif aux possibilités de reprise de tâches, de prévention et de police afin de décharger le budget de l'Etat». Es handelt sich also um einen Bericht zuhanden des Staatsrates über die Möglichkeit, Aufgaben der Prävention und der Polizei zur Entlastung des Staatsbudgets zu übernehmen. Es würde uns interessieren, Herr Commissaire, um was für Aufgaben es sich hier konkret handelt.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Es ist erfreulich, dass sich das Strassenverkehrsamt einer so guten Gesundheit erfreut. Was ich aber etwas irritierend finde, ist, dass jetzt von einigen Kolleginnen und Kollegen gleich der Ruf nach Senkung der Taxen laut wird. Vergessen Sie nicht, dass dieser Beitrag, den das Amt an die allgemeine Staatskasse abliefern, natürlich nur ein kleiner Zustupf ist an die allgemeinen Kosten, die durch die Strasse verursacht werden. Ich denke dabei nicht nur an die Strassenbaukosten, bei denen wir auch in dieser Session wieder einige Millionen aus allgemeinen Mitteln sprechen werden, ich möchte Sie auch darauf aufmerksam machen, dass die Strasse jährlich Dutzende von Millionen ungedeckter externer Kosten verursacht. Dies sind Kosten im Bereich der Gesundheit und der Umwelt, die normalerweise aus allgemeinen Steuermitteln finanziert werden, die auch jene Hälfte der Bevölkerung bestreitet, die nicht zu den Fahrzeughaltern gehört. Was die Idee von Frau Cotting angeht, dass man neuerdings Sozialpolitik über die Lernfahrzeugausweise bestreiten sollte, so hoffe ich doch sehr, dass die Regierung diese Idee nicht aufnimmt. Ich danke in diesem Sinne dem Strassenverkehrsamt für seinen Zustupf an die allgemeine Staatskasse.

Le Rapporteur. Toutes les questions qui ont été posées et déposées dépendent d'une stratégie du fonctionnement de l'OCN. N'étant pas membre du conseil d'administration de cette unité, je me réfère donc directement au Directeur de la sécurité et de la justice.

Jutetz Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je constate que cet office suscite beaucoup d'interventions et d'intérêt. Je vous en remercie et j'es-

sayerai de répondre aux questions dans la mesure de mes capacités, puisque je ne connais pas encore tous les détails de l'année passée.

Je réponds d'abord à M. le Député Corminbœuf, qui déplore un peu le manque de plan d'investissements, d'un plan de placements également, contrairement à ce qu'on a entendu pour l'ECAB. J'ai bien écouté et j'examinerai plus à fond cette question pour voir si, effectivement, il y a lieu d'améliorer ces placements.

Je dirai néanmoins que l'ECAB est complètement différent de l'OCN. L'ECAB dispose vraiment d'une masse d'argent pour pouvoir, en cas de dommages, intervenir alors que l'OCN a une autre mission.

Ich danke Herrn Grossrat Vonlanthen für den Dank an die Direktion und an die Mitarbeiter, den ich gerne weitertragen werde. Sie stellen fest, dass das OCN, das Automobilbüro, 2 Mio. an den Staat abliefern und finden, das wäre zuviel, wenn ich Sie richtig verstanden habe, und Sie würden eher eine Herabsetzung der Gebühren befürworten. Ich darf daran erinnern, Frau Grossrätin Claudia Cotting hat es gesagt mit Artikel 25, dass diese Gebühren dem Prinzip der Äquivalenz und dem Kostendeckungsprinzip gehorchen müssen, das heisst, man darf nicht x-beliebig solche Gebühren erhöhen, respektive, es darf nicht einer Steuer gleichkommen. Hingegen ist hier ein Leistungsauftrag des Staates. Der Staat hätte an und für sich das Monopol, und man hat diesem Verkehrsamt eine Autonomie zugestanden, und der Preis dieser Autonomie ist mit dem Leistungsvertrag auch die Ablieferung eines bestimmten Betrages, den man ausgehandelt hat. Ich öffne eine Klammer, Sie haben vielleicht gesehen, dass im Kanton Waadt gestern oder vorgestern der Grosse Rat mit einer Stimme ebenfalls die Autonomie des Strassenverkehrsamtes befürwortet.

Herr Grossrat Binz, ich danke auch Ihnen für den ausgesprochenen Dank und für das Lob. Sie horchen auf, dass Freiburg immer noch im ersten Drittel ist mit den Gebühren. Effektiv ist Freiburg an achter Stelle, also gerade noch im ersten Drittel, je nach dem, ob man die Hauptkantone mitzählt. Ich muss aber doch festhalten, dass wir uns seit 2002 dem Schweizerischen Mittel sehr annähern, wir sind jetzt bei 106,6 Punkten, währenddem wir im Jahre 2002 noch bei 107,9 Punkten waren.

Herr Grossrat Binz ist auch der Meinung, dass das Eigenkapital zu gross sei, dass die Zuweisung an das Eigenkapital, von 4 Mio. sprechen Sie, effektiv geht es um 1 Mio. Franken, zu gross sei. Ich muss hier daran erinnern, dass im letzten Jahr eine Analyse durch KPMG vorgenommen wurde, und die haben gesagt, dass das Eigenkapital an und für sich zwischen 60 und 70% ausmachen sollte. Und wir sind heute bei 49%, so dass in den nächsten Jahren – 2008, 2009 – wir dieses Ziel erreichen sollten. Ich muss auch daran erinnern, dass, als das Automobilbüro vor 10 Jahren startete, es mit einer Schuld von 9 Mio. startete, und dass man dies nun doch sehr aufgeholt hat.

Was Ihre Frage betreffend den Parkplatz angeht, der Parkplatz ist natürlich nicht das Gebäude in Bulle, sondern ist für die Kundenfreundlichkeit der Parkplatz an der Tafersstrasse in Freiburg.

M. le Député Schorderet pose les questions d'une manière similaire à celles de MM. Vonlanthen et Binz. Il trouve également que 2 millions versés à l'Etat, c'est

en ordre, mais que cela suffit. Vous êtes aussi favorable à un abaissement du montant des émoluments.

Je dirais que diminuer le montant des émoluments, ce n'est pas exclu. Il faut effectivement s'approcher de la moyenne suisse, mais d'abord il y a les obligations légales à remplir et ensuite, il y a ces 2 millions de francs. Il y a également les travaux de prévention auxquels l'office se livre, qui sont plus hauts dans la hiérarchie.

M^{me} Cotting a cité l'article 25 de la loi. J'ai déjà rappelé que ces émoluments obéissent aux principes de l'équivalence et de la couverture des frais et qu'on ne peut pas percevoir un émoluments qui serait un impôt caché. Je pense que là on est encore dans les limites.

Votre souhait de réduire le forfait pour les permis d'élève conducteur pour les jeunes, je l'ai bien entendu et je vous promets d'examiner la question.

Maintenant, pour ce qui concerne le bâtiment, situé à Bulle, vous vous référez à la *Feuille officielle* du 16 mars 2007. Je ne peux pas vous répondre exactement, mais je sais que l'office a acheté un bâtiment, un immeuble avec quelques appartements, à Bulle. Je n'ai pas connaissance d'un autre bâtiment ou d'un autre achat effectué.

Frau Grossrätin Marie-Thérèse Weber-Gobet hebt ebenfalls die Qualität hervor, die das Automobilbüro leistet. Sie spricht einen Bericht zuhanden des Verwaltungsrates respektive des Staatsrates an, wo die Aufgaben präzisiert werden in Bezug auf die Prävention. Es ist tatsächlich so, dass das Büro sich in den letzten Jahren verpflichtet hat und auch weiterhin verpflichtet wird, Präventionsarbeit zu leisten. Einerseits, damit die schwarzen Strecken, also die gefährlichen Strassenstrecken, saniert werden. Andererseits aber auch für die überobligatorische Schulzeit. Sie wissen, dass in der obligatorischen Schulzeit die Polizei in den Schulstuben Prävention macht, währenddem es nachher in den Berufsschulen und auch im Kollegium keine Verpflichtung mehr ist. Und hier leistet das Automobilbüro effektiv Arbeit und bezahlt diese Arbeit, die eigentlich der Staat leisten müsste. Ebenfalls bezahlt es Beiträge an das Lifat, also für die Alkoholprävention, und auch für die Polizei für gewisse Projekte, wo man in die Restaurants geht und die Jungen abzuholen versucht. «Be my angel» heisst das Projekt, wo das Office de la circulation ebenfalls Beiträge leistet. Schliesslich danke ich Frau Grossrätin Christa Mutter für ihre Intervention und ihre Bemerkungen, ich habe dem nichts beizufügen.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 84 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP),

Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (GR, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

S'est abstenu:

Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

ECONOMIE ET EMPLOI

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Le compte de fonctionnement de la Direction de l'économie et de l'emploi totalise un montant de 209 109 061 francs, soit environ 2 300 000 francs de plus que prévu au budget et au compte des investissements les dépenses se montent à 7 198 445 francs, soit environ 230 000 francs de plus que prévu au budget.

La Direction de l'économie représente 8,4% du compte de fonctionnement de l'Etat, 4,4% du compte de fonctionnement en général et 6,1% du personnel, soit 511 équivalents plein-temps.

Au niveau du centre de charges 3500 «Secrétariat général», sous la position 351.005, nous constatons que les contributions à la HES-SO sont en baisse de 2 millions, cela s'explique par le fait que moins d'étudiants fribourgeois suivent une formation hors canton dans certaines filières. En parallèle, au centre de charges 3558.1 «Ecole d'ingénieurs et d'architectes» et 3558.2 «Haute école de gestion», position 451.005, le canton a vu sa participation financière à recevoir augmentée de plus de 1,2 million de francs, en raison du fait que les sites fribourgeois accueillent pour l'instant plus de jeunes en provenance d'autres cantons. Toutefois, la prudence est de rigueur dans ce domaine, car la Confédération exerce une très forte pression sur la HES-SO par le biais de réduction de subventions, si non-conformité aux prescriptions fédérales. Et, selon les prévisions, le nombre d'étudiants fribourgeois va bien évidemment augmenter.

Au centre de charges 3510 «Service public de l'emploi», nous relevons que 250 000 francs n'ont pas été utilisés pour l'engagement de deux inspecteurs de l'emploi et d'un inspecteur du travail, alors qu'un autre inspecteur a connu un long congé de maladie. Il nous a été répondu que la présence de travailleurs détachés dans le canton est moins importante que ce qui avait été envisagé. Toutefois, dans le compte rendu, à la

page 11, j'ai constaté que les inspecteurs ont effectué 358 visites en 2006, alors qu'en 2005, il y en avait 495. Aux positions 362.055, 363.055 et 365.055, les budgets prévus n'ont de loin pas été utilisés pour les programmes d'emploi qualifiant dans les entreprises, dans l'administration et dans les communes. Il y a 2,2 millions de francs de moins qui ont été utilisés par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Si les statistiques officielles du chômage baissent, il faut relever toutefois que le nombre de demandeurs d'emploi, même à la baisse dans le canton de Fribourg de 249 unités, atteint ce jour quand même le chiffre de 5897 – donc presque 6000 – et que ce nombre est pour la première fois, depuis 2002, supérieur à la moyenne suisse.

Au centre de charges 3545 «Ecoles professionnelles», il faut relever un excédent de dépenses d'environ 1,2 million de francs. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'apprenants et constitue aussi la suite logique de 8,5 équivalents plein-temps.

A la position 460.000, les subventions fédérales sont en hausse de 2,5 millions environ de plus que ce qui était prévu au budget. Cela est dû à un versement supplémentaire de forfait progressif de la part de la Confédération dans le cadre de la période transitoire relative au passage d'un subventionnement basé sur les frais effectifs à un système forfaitaire. Ce système forfaitaire entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008.

Au centre de charges 3557 «Ecoles techniques», nous relevons à la position 331.001, 3,643 millions de francs d'amortissements d'immeubles non prévu au budget et à la position 351.000, la contribution du canton pour la fréquentation des écoles des apprenants fribourgeois hors canton est en augmentation de 1,15 million. Cela est dû au fait qu'il y a plus de Fribourgeois qui suivent des écoles techniques hors canton ou hors HES-SO dans des filières qui ne sont pas offertes dans le canton de Fribourg.

Dans le cadre du travail effectué par la CFG, il a été relevé par le rapporteur général que chaque Direction a subi un examen plus en détail d'un de ses services. En l'occurrence, avec mon collègue-rapporteur Jean-Pierre Siggen, nous avons approfondi un peu plus le Service des transports et de l'énergie, parce qu'il y a bien évidemment sous ce chapitre beaucoup de subventions. Nous avons pu prendre connaissance d'un rapport effectué dans le cadre du contrôle des subventions demandé par le Conseil d'Etat. Après examen de ce rapport, et avec des informations complémentaires données par le chef de service du Service des transports et de l'énergie et de M. le Conseiller d'Etat, nous pouvons conclure que toutes les subventions octroyées le sont à bon escient et que ces subventions s'effectuent conformément aux dispositions légales fédérales.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je peux confirmer ce qui vient d'être dit par M^{me} la Rapporteuse. Les comptes 2006 des services de la DEE sont, dans l'ensemble, conformes aux prévisions budgétaires et aucune surprise particulière n'est à signaler.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure. Je n'ai pas de remarques à émettre.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai pas de remarques.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Dans ce compte rendu, au chapitre relatif au Service public de l'emploi, j'aurais tout de même une intervention. Samedi, j'ai pris connaissance avec grande satisfaction de la conférence de presse présentant le coaching de ce service après six mois et le titre d'un service sorti de la crise. Ma propre expérience avec ce service en tant que directeur de l'Union patronale, ainsi qu'avec son chef, confirme également ma position à cet égard. Le travail est très bien fait et les compétences sont là. Or, je suis frappé de lire dans ce rapport, du moins dans ce que dit le journaliste, que M^{me} la Députée Peiry renvoie tout en bloc en disant qu'il y a machination «avec une rare virulence», selon les propos du journaliste et que tout, finalement, est faux! Je m'inquiète, parce qu'après l'argent dépensé pour cet audit, pour le coaching, après les efforts consentis pour éclairer la situation, on en vient encore à dire que, finalement il y a des faits gravissimes, inconnus ou du moins dont on n'a pas entendu parler, qui prouveraient l'inverse. Je pense qu'il est temps maintenant de mettre un point final à ce dossier et qu'on passe à autre chose, si je puis dire. Je demande donc à M. le Conseiller d'Etat, qui a rencontré M^{me} la Députée Peiry, de nous donner sa position sur ces affirmations et à M^{me} Peiry, si vous avez vous-même des éléments inconnus, gravissimes, importants, que vous les donniez pour qu'on puisse mettre un point final.

A mon avis, il n'est pas possible de laisser planer des accusations, à mon sens, non fondées sur un service et une personne dont personnellement, je peux constater les compétences, la loyauté au service du canton.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Die Berufsbildung ist im Kanton Freiburg der Volkswirtschaftsdirektion angegliedert. Die Fraktion Mitte-Links-Bündnis hat zu diesem Bereich einige Fragen an den Commissaire.

Aufgrund des neuen eidgenössischen Berufsbildungsgesetzes, das am 1. Januar 2004 in Kraft getreten ist, wird ab dem 1. Januar 2008 das System der Finanzierung der Berufsbildung durch den Bund ändern. Es werden nur noch Pauschalbeträge ausbezahlt. Im Kanton Freiburg warten wir immer noch auf die Anpassung der geltenden kantonalen Gesetzgebung an das neue Bundesrecht. Wann können wir in diesem Rat über das neue kantonale Gesetz über die berufliche Grund- und Weiterbildung abstimmen? Ich darf aus dem amtlichen Tagblatt der Sitzung des Grossen Rates vom Oktober 2006 zitieren, wo Ihr Vorgänger, Herr Commissaire, zu dieser Thematik gesagt hat: «A l'heure actuelle, un avant-projet de loi est prêt; il va être mis en consultation encore cette année de manière à ce qu'il puisse au plus tard entrer en vigueur en 2008». Ich habe noch nicht gehört, dass dieses Gesetz in die Vernehmlassung

sung geschickt worden ist. Wie ist der Stand der Dinge heute? Und was auch interessant zu erfahren wäre, ist, was hätte es für Konsequenzen für unseren Kanton, wenn wir bis Beginn 2008 die kantonale Gesetzgebung noch nicht angepasst haben? Vielen Dank für die Beantwortung dieser Fragen.

La Rapporteuse. J'aimerais remercier les intervenants. Par rapport aux questions posées par mon collègue-rapporteur, Jean-Pierre Siggen, j'aimerais dire que cela concerne un article de journal et que nous parlons aujourd'hui du compte rendu 2006 et qu'en fait, là, cela concerne les activités 2007. Je laisserai M. le Directeur y répondre plus en détail.

Par rapport à la question de ma collègue, M^{me} Marie-Thérèse Gobet, nous avons également posé la question lors de l'examen des comptes à M. le Directeur de l'économie, qui nous a répondu que le projet de loi allait être envoyé incessamment, qu'il était prêt. Je laisserai aussi M. le Directeur de l'économie compléter les réponses.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie les deux intervenants pour leurs questions et c'est très volontiers que j'y réponds. Tout d'abord, concernant la question de M. le Député Siggen. Il y a eu des problèmes au Service public de l'emploi sur lesquels je ne reviendrai pas en détail. Le Conseil d'Etat a pris des mesures sur la base d'un rapport établi par un expert externe à l'administration. Celui-ci arrive à la conclusion que le chef de service a désormais les clés en main pour bien gérer le service. En tant que Directeur de l'économie et de l'emploi, j'ai mis en place un plan d'action pour assurer un accompagnement optimal du service ces prochains mois. Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je vous prie de m'aider à panser les anciennes blessures et à en finir avec les vieux problèmes. Comme je l'ai demandé au personnel du SPE, il faut maintenant aller vers le SPE II, celui de l'avenir. Les député(e)s ont bien évidemment le droit d'intervenir quand et, en principe, comment elles et ils le veulent, mais je me permets d'exprimer quand même un souhait à cet égard: que les attaques éventuelles puissent se faire au moins sur la base d'une analyse approfondie et sur des faits qui ont été établis de manière objective! Que l'on se rende compte qu'avec ces critiques extrêmes, souvent injustifiées et fausses, le risque est grand de maintenir cette situation difficile au sein du SPE. Je rappelle dans ce contexte que, selon l'enquête de l'expert, 74% des employés se sentent bien ou très bien au SPE, et 40% se sentent mieux qu'en 2006, sachant qu'une bonne partie se sentait déjà bien à cette époque. Je réaliserai mon plan d'action rapidement. Il y aura des décisions difficiles à prendre. Je dois pouvoir enfin calmer le jeu. Il y a tant d'objets ou de tâches importantes liés au SPE, je ne cite que le projet de la loi sur l'emploi et le marché du travail qui va vous être soumis très prochainement et les prestations en faveur des demandeurs d'emploi et des chômeurs, notamment. Et je dois pouvoir m'appuyer sur une administration et un service qui ne soient plus perturbés par tous les événements que l'on sait. J'ai eu une discussion constructive avec les députés impliqués le 23 avril 2007. J'ai pris acte de leurs remarques et critiques et je les ai prises en considération dans mon plan

d'action. Travaillons ensemble dans l'intérêt de l'Etat, de ses collaborateurs et des personnes dont le SPE doit s'occuper. Je reste disposé, et je viens de discuter avec M^{me} la Députée Peiry-Kolly, si nécessaire, à organiser une nouvelle entrevue. Essayons de régler les problèmes ensemble dans l'intérêt public.

En revanche, ne comptez pas sur moi si les critiques reposent uniquement sur la défense d'intérêts personnels ou si elles ne sont motivées que par la rancune. J'ajoute que je suis en mesure de répondre sans problème avec des arguments solidement établis à la lettre de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly dont le journal *La Liberté* a publié quelques extraits dans son édition de samedi passé, et j'ai déjà convenu avec elle d'une rencontre et j'apporterai des réponses à ses différentes revendications.

Ich weiss, wir alle warten schon relativ lange auf die Vernehmlassung des Berufsbildungsgesetzes. Und ich habe die Freude, Ihnen heute mitzuteilen, dass der Staatsrat an seiner gestrigen Sitzung den Entwurf verabschiedet hat, und er diese Woche noch in die Vernehmlassung geschickt werden wird.

On mettra l'avant-projet de la nouvelle loi sur la formation professionnelle initiale et continue encore cette semaine en consultation et avec cela, j'espère bien pouvoir le présenter en automne au Grand Conseil. Je suis sûr qu'on arrivera à mettre en vigueur cette loi le 1^{er} janvier 2008.

Comme vous venez de le dire, M^{me} la Députée Weber-Gobet, il est important que cette loi entre en vigueur, parce que la Confédération met en vigueur le subventionnement forfaitaire déjà à partir du 1^{er} janvier 2008 et il est très important pour nous d'avoir une base légale sûre pour exécuter ces dispositions de la loi fédérale. Voilà, M. le Président, je pense avoir répondu à ces deux questions.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Le Président. Mesdames et Messieurs, une résolution a été déposée sur mon pupitre et est actuellement en cours de distribution. Dans la mesure du possible, cette résolution sera traitée demain matin.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie de votre assiduité et vous souhaite une bonne soirée. Rendez-vous demain pour la suite de nos travaux. Je lève la séance.

– La séance est levée à 16 h 55.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Mireille HAYOZ, secrétaire générale adjointe